



Assemblée générale

Soixante et onzième session

4^e séance plénière

Lundi 19 septembre 2016, à 9 h 30
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants

Points 13 et 117 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Le Coprésident (M. Thomson) (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs inscrits, je voudrais aborder certaines questions d'organisation relatives au déroulement de la présente réunion plénière.

En application de la résolution 70/290, du 30 juin 2016, la liste des orateurs a été établie étant entendu que les déclarations seraient limitées à quatre minutes. Pour aider les orateurs à gérer leur temps de parole, un témoin lumineux est installé sur le pupitre d'où ils s'exprimeront. J'invite tous les orateurs à faire preuve de coopération et à respecter le temps imparti pour leurs déclarations, afin que tous ceux qui sont inscrits puissent être entendus dans les délais.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Sauli Niinistö, Président de la République de Finlande.

Le Président Niinistö (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer en remerciant le Secrétaire général d'avoir organisé la réunion d'aujourd'hui. La question à l'examen revêt une importance capitale. Plus de 30 000 personnes sont déplacées de force chaque jour. La plupart de ces flux trouvent leur origine dans des conflits provoqués par l'homme. L'ampleur des souffrances humaines est bouleversante. Nous sommes confrontés à des besoins d'assistance humanitaire en augmentation constante. Le déficit de financement de l'intervention humanitaire des Nations Unies s'élève à 13,3 milliards de dollars. La Finlande appuie pleinement l'initiative et le leadership des Nations Unies. Je tiens à rendre hommage au dévouement et au professionnalisme dont font preuve les principaux organismes, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations, dans le cadre de leurs interventions face à la crise actuelle. Trois points interdépendants méritent d'être abordés.

Premièrement, les personnes qui fuient pour sauver leur vie doivent se voir accorder une protection suffisante. Je veux mettre en relief les droits des femmes et des enfants réfugiés et migrants. La promotion de l'égalité des sexes est une priorité de longue date pour la Finlande. Les femmes et les enfants subissent des effets disproportionnés lorsqu'ils sont pris au piège de mouvements migratoires de grande envergure et incontrôlés. Ils sont trop nombreux à être victimes de violence et d'actes de criminalité comme la traite des personnes. Les droits de ces groupes vulnérables

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-28989(F)



Document adapté

Merci de recycler



doivent être respectés en toutes circonstances. Parce que nous voulons que personne ne soit laissé pour compte, la Finlande promeut l'inclusion des personnes handicapées dans les interventions en faveur du développement et de l'action humanitaire. Une étape a été franchie récemment avec la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, lancée lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire qui s'est tenu à Istanbul en mai. La Finlande a été le fer de lance de cette initiative, qu'elle encourage toutes les parties prenantes à entériner.

Deuxièmement, faire face aux flux actuels de réfugiés et de migrants ne suffit pas. Nous ne sommes qu'au début de ce phénomène. Nous devons donc améliorer d'urgence la gestion de ces flux et nous attaquer à leurs causes profondes. Nous devons intensifier nos efforts pour prévenir et régler les conflits, empêcher les déplacements et faciliter le retour librement consenti, en toute sécurité, des réfugiés. Nous devons encourager une paix durable, ainsi qu'une croissance et des perspectives économiques pérennes pour les populations dans leurs pays d'origine. Un point fondamental est la promotion des droits de l'homme, de l'état de droit et de la bonne gouvernance. La Finlande s'y emploie par exemple en appuyant les travaux du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Enfin, nous devons garder à l'esprit que les migrations ne sont pas seulement un problème; elles ont toujours été l'un des facteurs clés du développement. Des migrations ordonnées, sûres, régulières et responsables sont une ressource que nous ne pouvons pas nous permettre de dilapider. Tout en nous efforçant de prévenir les migrations forcées et de lutter contre les vecteurs de migrations irrégulières, nous sommes conscients que la mobilité est susceptible de stimuler la croissance économique et de réduire la pauvreté. Nous appelons tous les États Membres à mettre intégralement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 à cet égard.

Je crois qu'aucun d'entre nous ne pourra oublier la femme yézidie que nous venons d'entendre nous dire :

« Nous voulons nous aussi avoir une vie, et nous avons le droit de la vivre. » (A/71/PV.3, p. 13).

Le Coprésident (M. Thomson) (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Filipe Jacinto Nyusi, Président de la République du Mozambique.

Le Président Nyusi (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de présider cette réunion de haut niveau sur les déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui donne aux membres de la communauté internationale l'occasion de réfléchir et d'échanger des idées sur la manière de faire face aux difficultés complexes que fait naître la difficile situation des réfugiés et des migrants.

Le phénomène des réfugiés et des migrants est une conséquence des déséquilibres profonds entre les pays au regard de leur développement. En Afrique, et en particulier dans mon pays, le Mozambique, la migration de la main-d'œuvre est une réalité aussi bien contemporaine qu'historique.

Conscients de l'importance des réfugiés et des migrants et de leur impact sur la vie économique, politique, sociale et culturelle de notre continent, les gouvernements ont pris des mesures pour élaborer un cadre stratégique pour une politique africaine en matière de réfugiés et de migrations. L'objectif global de ce cadre stratégique est d'encourager les États africains à intégrer les questions relatives aux réfugiés et aux migrants dans les programmes d'action nationaux et régionaux, par l'élaboration de politiques nationales. Ce cadre entend relever une multitude de défis, tels que les problèmes frontaliers qui menacent la paix et la sécurité, l'établissement de mécanismes de protection des réfugiés et de lutte contre la traite des personnes, et les investissements dans le développement des ressources humaines, afin d'endiguer la fuite des cerveaux et de promouvoir, au niveau régional, la coopération, l'intégration et la croissance économique grâce au développement des infrastructures.

Le Mozambique a une longue histoire de migration de sa main-d'œuvre vers des pays tels que l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, le Swaziland, la Tanzanie, le Kenya et le Yémen, entre autres. Fort de ses expériences, de ses connaissances, de son esprit de solidarité et de son respect des droits des réfugiés et des migrants, le Mozambique a accueilli plus de 23 000 demandeurs d'asile dans un effort pour faire face aux flux d'immigration mixtes, en particulier en provenance de la Corne de l'Afrique et de la région africaine des Grands Lacs. La plupart de ces populations quittent leur pays d'origine du fait de catastrophes naturelles, de difficultés économiques ou d'instabilité politique. Plus récemment, à la mi-juillet 2015, après un accrochage militaire avec des éléments armés de la Résistance nationale mozambicaine, des milliers

de citoyens mozambicains de la province de Tete ont cherché refuge au Malawi. Heureusement, la situation revenant à la normale, la plupart de ces citoyens sont rentrés chez eux. Plus de 1 500 seraient restés au Malawi, ce qui a été rendu possible par les efforts concertés du Gouvernement mozambicain, du Gouvernement malawien et du Bureau des Nations Unies à Pretoria, une fois les procédures appropriées appliquées, notamment la signature d'un accord de rapatriement volontaire. Le Gouvernement mozambicain demeure déterminé à fournir l'aide financière nécessaire à ces citoyens.

Le Coprésident (M. Thomson) (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Raimonds Vējonis, Président de la République de Lettonie.

Le Président Vējonis (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes sincères remerciements au Secrétaire général pour avoir convoqué la présente réunion. Je me félicite de l'accord conclu sur la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1).

La crise mondiale des migrations et des déplacements a atteint des niveaux sans précédent et continue de s'aggraver. L'ampleur du problème suscite la plus haute préoccupation sur le plan humanitaire. S'attaquer à ce phénomène tel qu'il se manifeste de par le monde est une tâche titanesque. Étant donné que chacun d'entre nous devra mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires pour y faire face, la responsabilité mondiale partagée doit être considérée comme le principe qui sous-tend nos engagements aujourd'hui.

Dans l'immédiat, nous devons nous concentrer sur le renforcement de nos efforts pour protéger les réfugiés, aider ceux qui les accueillent et mettre en place des capacités d'accueil sûres et viables à proximité des pays d'origine. La Lettonie s'emploie, en collaboration avec les autres États membres de l'Union européenne, à élaborer et à mettre en œuvre une politique commune de l'Union européenne en matière de réinstallation et d'admission humanitaire.

La Lettonie participe aux programmes de réinstallation et de réinstallation de l'Union européenne, tout en étant consciente du fait qu'un pays ne peut résoudre à lui seul les problèmes de migration.

Ce sont des problèmes mondiaux qui exigent une réponse mondiale. La Lettonie a appuyé et continuera

d'appuyer les efforts visant à renforcer le système de réponse des Nations Unies en faveur des réfugiés.

Il est de notre devoir de veiller à ce que les personnes qui ont besoin d'une protection internationale se voient offrir des possibilités d'entrée légale. Dans le même temps, les États ont besoin de moyens adéquats pour lutter contre l'abus des systèmes et mécanismes existants. À cela s'ajoute la nécessité d'une coopération internationale en matière de gestion des frontières, qui est un élément important de la sécurité des États.

Des migrations régulières, sûres et ordonnées ne sont possibles qu'en mettant en place un cadre politique global, cohérent et à long terme, qui s'attaque aux facteurs des migrations tout en garantissant le droit de chaque pays à décider qui admettre. Une politique humaine et efficace de retour et de réadmission doit faire partie intégrante d'une politique migratoire fonctionnelle, globale et viable.

Les engagements pris aujourd'hui portent principalement sur les conséquences des flux migratoires en provenance du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Toutefois, nous ne devons pas oublier les causes profondes, et il nous faut réfléchir plus avant pour trouver des solutions à long terme. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté il y a un an, est un formidable outil à notre disposition pour créer les conditions propices à un développement équilibré, durable et inclusif et pour contribuer au règlement et à la prévention des conflits. La mise en œuvre du Programme 2030 est donc cruciale pour s'attaquer aux causes profondes des mouvements massifs de migrants et de réfugiés.

Je voudrais terminer en réaffirmant notre engagement à travailler de concert avec les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les autres parties intéressées afin de renforcer la gouvernance des migrations internationales. Nous sommes également convaincus que nous devons saisir cette occasion pour créer un système plus responsable et plus prévisible afin de répondre de manière efficace aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants.

Le Coprésident (M. Thomson) (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Michel Temer, Président de la République fédérative du Brésil.

Le Président Temer (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Les images d'enfants dont la vie a été abrégée par la terreur et les conflits

ont choqué le monde. Les vies perdues de ceux partis vers d'autres contrées pour tenter de survivre nous obligent à réfléchir et, surtout, à agir.

Il y a près de 70 ans, l'Assemblée adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui proclame que toute personne qui est victime de persécutions a le droit de chercher refuge dans d'autres pays. Il est grand temps de traduire ce droit en mesures concrètes.

C'est la première fois que l'Assemblée traite ensemble les questions des réfugiés et des migrants. Nous ne pouvons fermer les yeux sur les causes profondes de ces deux phénomènes. Seuls des solutions négociées aux crises politiques et un développement pour tous permettront de prévenir le déplacement forcé d'un grand nombre de personnes.

Soyons clairs : les flux de réfugiés sont le résultat de la guerre, de la répression et de l'extrémisme violent, et non leurs causes. Les préoccupations légitimes des gouvernements concernant la sécurité de leurs citoyens doivent être pleinement conformes aux droits qui sont inhérents à chaque être humain. Si nous renonçons à une défense intransigeante de ces droits, nous renonçons du même coup à notre propre humanité. Dans nos relations avec les étrangers et avec d'autres, nous mettons à l'épreuve notre fidélité à ces valeurs et notre engagement en faveur de la civilisation elle-même.

Le Brésil est un pays qui s'est construit sur la force de millions de personnes venues de tous les continents. Nous apprécions notre diversité. Les immigrants ont apporté et continuent d'apporter une contribution importante à notre développement. Bien plus, ils constituent une partie essentielle de notre propre identité. Aux Jeux olympiques et paralympiques de Rio, nous avons eu l'honneur d'accueillir la toute première délégation de réfugiés à participer aux Jeux.

Ces dernières années, le Brésil a accueilli plus de 95 000 réfugiés de 79 pays différents. Nous sommes pleinement conscients du fait que l'accueil des réfugiés est une responsabilité partagée. Nous participons à des initiatives de réinstallation des réfugiés dans notre région, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des enfants. Dans notre pays, avant même la reconnaissance de leur situation juridique, les réfugiés ont accès à l'emploi et aux services publics, y compris l'éducation et les soins de santé. Nous avons travaillé de concert avec l'ONU pour mettre en place

des procédures permettant d'accélérer l'octroi du statut de réfugié.

Nous travaillons également avec nos frères et sœurs d'Amérique latine dans le cadre de plusieurs initiatives visant à aider les réfugiés. Au Parlement brésilien aujourd'hui, un nouveau projet de loi sur les migrations est actuellement dans sa phase finale d'examen. Notre objectif est de garantir les droits, de favoriser une plus grande intégration et d'éviter la criminalisation des migrants. La nouvelle loi permettra la délivrance de visas humanitaires, un outil qui a déjà été utilisé dans le passé pour aider près de 85 000 Haïtiens à la suite du séisme de 2010, ainsi que près de 2 300 personnes touchées par le conflit syrien. La reconnaissance inaliénable de la dignité inhérente à tous les migrants est au cœur même de nos politiques.

Nous vivons une époque qui exige de faire preuve d'audace et de courage. Durant la Seconde Guerre mondiale, Luiz Martins de Souza Dantas, qui était alors Ambassadeur du Brésil à Paris, a pris l'initiative de délivrer des centaines de visas pour sauver la vie de citoyens européens persécutés. Souza Dantas a répondu à un impératif moral, convaincu qu'il agissait en vertu des valeurs de la société brésilienne. Il était en avance sur son temps, et nous devons l'être à notre tour.

Le Coprésident (M. Thomson) (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Li Keqiang, Premier Ministre du Conseil des affaires de l'État de la République populaire de Chine.

M. Li Keqiang (Chine) (*parle en chinois*) : Il y a plus d'un mois à l'ouverture des Jeux olympiques de Rio, le monde a découvert la toute première équipe olympique de réfugiés. De par leur courage et leur persévérance, ces athlètes ont montré à la communauté internationale que, même s'ils sont loin de chez eux et encore ballottés d'un endroit à l'autre, ils continuent de se battre pour réaliser leurs rêves et leurs espoirs, et à ce titre ils méritent notre respect. La question des réfugiés et des migrants occupe actuellement le devant de la scène, et la présente réunion est la première du genre à aborder la question des mouvements massifs de réfugiés et de migrants depuis la création de l'ONU. La communauté internationale accorde beaucoup d'attention à cette question et je voudrais dans ce contexte faire plusieurs observations.

Premièrement, cette question a une incidence sur la paix et le développement mondiaux et sur la stabilité

régionale. Les mouvements massifs de réfugiés et de migrants sont à l'origine de divers problèmes politiques, sociaux et de sécurité ou influencent leur évolution. Aujourd'hui, le nombre de réfugiés et de migrants augmente à une vitesse qui n'avait plus été vue depuis des décennies. Ce phénomène a non seulement des conséquences sur le développement des pays concernés, mais il compromet également la paix et la sécurité régionales, et freine le relèvement de l'économie mondiale, a des répercussions sur l'ordre international et offre aux terroristes des possibilités à exploiter.

Même si elles concernent des régions spécifiques, les migrations sont un problème mondial. Aucun pays n'est à l'abri. La communauté internationale doit réagir vigoureusement. Ce problème constitue une crise humanitaire qui met à l'épreuve la conscience humaine. Nous vivons tous dans le même village mondial et chaque vie est précieuse. La dignité de chaque personne mérite d'être protégée. Un grand nombre de réfugiés sont exposés à la faim et à la maladie durant leurs déplacements. Un grand nombre d'entre eux ont disparu ou sont morts, ce qui heurte au plus profond la conscience de l'humanité. L'esprit humanitaire doit prévaloir, et les principes moraux fondamentaux ne doivent pas être remis en cause. La communauté internationale doit aider les réfugiés, leur permettre de sentir à nouveau chaleur et affection et leur redonner espoir.

Alors que nous nous efforçons de gérer la crise en Europe, nous devons accorder la même attention à la Syrie, à l'Afghanistan, à la Somalie et au Soudan du Sud, entre autres. S'il est nécessaire d'accroître la coopération internationale pour régler ce problème, nous devons également nous employer à formuler et mettre en œuvre une solution globale sous l'égide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale pour les migrations, qui doivent jouer pleinement leur rôle de coordonnateurs. Le principe de non-refoulement énoncé dans la Convention relative au statut des réfugiés doit être pleinement respecté. L'histoire complexe et les circonstances nationales doivent également être prises en compte. Tout le monde doit s'acquitter de ses responsabilités.

Les pays de transit et les pays hôtes doivent jouer leur rôle en fonction de leurs capacités. Il est impératif de mobiliser des fonds et des secours pour répondre aux besoins quotidiens des réfugiés, mais il est tout aussi important d'étendre les possibilités de migrer légalement et de lutter contre la traite des êtres humains et les actes terroristes. Il ne sera pas possible de régler

ce problème sans la participation des pays d'origine. Les conflits, la pauvreté et le sous-développement sont les causes profondes du problème des réfugiés. Les parties concernées doivent régler leurs différends par le dialogue et la consultation. La communauté internationale doit contribuer aux pourparlers de paix, promouvoir une croissance sans exclusive et maintenir la stabilité sociale.

La Chine a toujours attaché une grande importance à la lutte contre ces problèmes et joue un rôle actif à cet égard. Nous avons toujours fait ce que nous pouvions, même quand la Chine était pauvre. Aujourd'hui la Chine a accompli des progrès considérables sur le plan économique – même si elle reste un pays en développement –, et elle est déterminée à endosser des responsabilités à la mesure de ses capacités. C'est un acte de justice.

Nous avons décidé de verser 100 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire, soit un chiffre en hausse par rapport à nos précédentes contributions. Nous envisageons sérieusement de prendre de nouvelles mesures d'accompagnement, ainsi que de verser une contribution au fonds d'affectation pour la paix et le développement créé par la Chine et l'ONU pour appuyer les efforts des pays. Nous allons aussi chercher activement à instaurer une coopération trilatérale avec des institutions internationales et des pays en développement.

La Chine espère que la présente réunion de haut niveau permettra de relancer le processus visant à dégager un consensus entre les parties et de créer de nouvelles synergies afin de régler rapidement et de manière globale les problèmes résultant des mouvements massifs de réfugiés et de migrants.

Le Coprésident (M. Thomson) (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Nicos Anastasiades, Président de la République de Chypre.

Le Président Anastasiades (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général et l'ancien Président de l'Assemblée générale, ainsi que les facilitateurs, les représentants de l'Irlande et de la Jordanie, des efforts inestimables qu'ils ont déployés pour préparer cette réunion de haut niveau.

À cet égard, je tiens à souligner que Chypre appuie pleinement le document final (résolution 71/1), qui met en exergue notre détermination collective à gérer les mouvements massifs de réfugiés et de migrants.

Nous sommes confrontés à une crise humanitaire sans précédent qui est la conséquence, d'une part, de l'insécurité économique, des mauvaises conditions de vie et du manque d'accès à l'éducation dans les pays où l'on observe des flux migratoires, et, d'autre part, de la crise qui ne faiblit pas, de l'extrémisme, du sectarisme, des guerres civiles et du terrorisme au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et dans d'autres régions du monde. En conséquence, la lutte contre les causes profondes des mouvements massifs et à long terme de réfugiés et de migrants doit être au cœur de la stratégie de la communauté internationale.

Premièrement, nous devons déployer des efforts ciblés pour veiller à ce que tous les pays dans le besoin deviennent des endroits où le développement durable est une réalité. L'appui économique que nous fournissons doit donc être ciblé et axé sur les résultats afin de créer les conditions politiques et socioéconomiques qui dissuaderont les populations de migrer.

Deuxièmement, nous devons promouvoir efficacement la paix régionale pour mettre fin aux conflits en cours et prévenir des conflits futurs. À cet égard, Chypre est déterminée à coopérer avec d'autres partenaires ainsi qu'avec ses voisins pour mettre en place des partenariats efficaces dans l'est de la Méditerranée et créer ainsi les conditions indispensables à la paix, à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité régionales.

Parallèlement, et c'est lié, nous devons déployer des efforts conjoints pour lutter contre les trafiquants de personnes et ceux qui facilitent le terrorisme. La République de Chypre est déjà en train de se mobiliser sur la base du principe de responsabilité partagée. Dernièrement, en notre qualité d'État membre de l'Union européenne, nous avons accepté la réinstallation de réfugiés sur notre territoire et mis en place des mesures pour reconnaître et protéger les victimes du trafic, poursuivre et condamner les trafiquants, améliorer la coopération bilatérale en matière d'aide aux réfugiés et gérer les migrations.

Dans l'attente du rapport pertinent que doit présenter le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, je voudrais assurer les Membres que mon pays œuvrera à la mise en œuvre efficace des engagements pris à la réunion de haut niveau d'aujourd'hui. Je suis fermement convaincu que la réalisation de ces engagements, basée sur les principes de solidarité, de responsabilité partagée et de respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, sera un important indicateur du succès et de la

pertinence de l'Organisation. Ce sera aussi une preuve de notre volonté politique et de notre détermination de répondre aux attentes de nos concitoyens, pour le bien de l'humanité.

Le Coprésident (M. Thomson) (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Toomas Ilves, Président de la République d'Estonie.

Le Président Ilves (*parle en anglais*) : L'Estonie se félicite de l'initiative inédite du Secrétaire général qui, pour la première fois, nous a permis, a permis à l'ensemble de la communauté internationale, de débattre des questions de réfugiés et de migration dans un cadre unique à sous l'égide des Nations Unies. Cela nous permet de nous attaquer aux lacunes du système global de gouvernance s'agissant d'une question qui touche à de nombreux secteurs de l'action des pouvoirs publics, aux incidences énormes pour la sécurité, la stabilité et le développement dans le monde. Cela nous rappelle qu'existaient déjà un engagement et une action collective de la communauté internationale depuis des décennies, s'agissant notamment d'agir dans le souci de la dignité humaine et en coopération les uns avec les autres en vue de venir en aide aux personnes vulnérables qui fuient la guerre et la terreur, les persécutions politiques et sociales, la pauvreté et la faim. Mais nous devons nous engager à faire davantage. Reconnaissons-le : ce n'est pas une crise sans précédent. L'Administration des Nations Unies pour les secours et la reconstruction, après la Deuxième Guerre mondiale, a eu à faire face à des mouvements de réfugiés d'ampleur autrement plus importante qu'aujourd'hui. Elle y a consacré quelque 50 milliards de dollars d'aujourd'hui. Voilà ce à quoi nous devons réfléchir aujourd'hui.

Mais, aujourd'hui nous parlons d'enfants, des plus vulnérables, et je parle en tant qu'enfant de réfugiés. Dans le monde, le nombre d'enfants réfugiés et migrants s'élève à près de 50 millions. En 10 ans seulement, le nombre d'enfants réfugiés a plus que doublé, et il continue d'augmenter. Cette statistique choquante montre que nous devons prendre l'engagement d'agir. Il est de notre devoir d'aider les enfants à prendre pied, à accéder à une protection, des soins, une éducation – en un mot, à une vie normale.

L'Estonie consacre une attention particulière au sort des enfants réfugiés et migrants et s'emploie à renforcer les mesures en vue de la protection de l'enfance et à leur intégration au sein des cadres législatifs et des pratiques, tant européens que nationaux, et notamment

dans l'éducation, la santé, les services sociaux et juridiques, ainsi que les mesures de lutte contre la discrimination et la xénophobie.

Fournir une éducation aux enfants réfugiés et migrants et leur donner un accès égal à différents domaines de la vie sociale et aux services publics permet d'édifier une société plus sûre et plus forte. J'en donnerai juste quelques exemples : premièrement, dans le camp de réfugiés de Zaatar, en Jordanie, l'Estonie a équipé des classes spécialisées en ordinateurs et dispensé des cours d'informatique aux élèves du primaire vivant dans le camp; deuxièmement, les autorités locales estoniennes se sont occupées de la réinstallation de réfugiés syriens venant de Turquie ou du relogement de réfugiés venant de Grèce en veillant sur le champ à ce que tous les enfants, de l'âge d'un an et demi à 17 ans, soient inscrits dans des structures éducatives, soit au jardin d'enfant soit à l'école élémentaire et primaire.

C'est pourquoi nous pensons que les mesures et les actions pratiques de l'Estonie et d'autres États membres de l'Union européenne répondent aux principales préoccupations et aux suggestions énoncées par l'UNICEF dans son dernier rapport, intitulé « *Déracinés : Une crise de plus en plus grave pour les enfants réfugiés et migrants* ».

M. Nalbandian (Arménie), Coprésident par intérim, assume la présidence.

Il importe tout autant de traiter les causes profondes des conflits, de la violence et de l'extrême pauvreté dans les pays d'où partent les migrations. À cet égard, l'initiative prise par l'Union européenne de mettre en place un nouveau cadre pour des partenariats sur la migration avec des pays tiers, au titre du programme européen sur la migration, est plus d'actualité que jamais. Des pactes sur mesure sur les migrations avec les pays d'origine, élaborés et mis en œuvre dans un esprit de prise en charge commune, contribueront au règlement pacifique des conflits, à l'amélioration de la situation politique, sociale et économique et à une vie meilleure pour tous.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de S. E. M. William Ruto, Vice-Président de la République du Kenya.

Le Vice-Président Ruto (*parle en anglais*) : Je salue la convocation de la présente réunion, qui permet de jeter un peu de lumière sur le sort de personnes cherchant à vivre en sûreté et dans la dignité. Je tiens

aussi à exprimer la gratitude du Kenya au Secrétaire général pour la convocation du Sommet mondial pour l'action humanitaire en mai de cette année. Ce sommet a permis de recentrer l'attention du monde sur la situation des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées de par le monde.

Nous vivons dans un monde où la prospérité, le progrès technologique, l'expansion de la démocratie et la mondialisation sont sans précédents, et pourtant, malgré ces avancées, nous enregistrons le nombre le plus important de personnes déplacées depuis la Deuxième Guerre mondiale. Il n'y a pas de plus grand acte d'accusation contre la communauté internationale que ces réalités incongrues.

Disons-le clairement : le cadre conçu pour répondre à la détresse humaine est devenu inefficace. Tout au long de l'histoire, le développement du monde s'est fondé sur les mouvements de population. Et je dis cela en toute clarté, sachant que cette grande ville de New York, ce grand pays que sont les États-Unis d'Amérique, ainsi que beaucoup d'autres villes et pays dans le monde sont eux-mêmes le produit de mouvements de population et de migrations. En fait, tant qu'il y aura des villages, des villes et des quartiers peu sûrs, tant que la faim et la pauvreté feront des ravages, la migration continuera de faire partie de l'histoire humaine. De toute façon, les migrations elles-mêmes et les mouvements de population sont aussi vieux que l'humanité.

Comment se fait-il qu'au XXI^e siècle, un phénomène qui a été le moteur du commerce et de la prospérité donne maintenant lieu à une xénophobie mue par la discrimination, les persécutions et les traitements inhumains? Comme se fait-il que le monde connaisse un déclin constant en termes de non-respect du principe de partage des responsabilités?

Depuis son indépendance, le Kenya a accueilli des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées. Depuis de nombreuses décennies, nous sommes devenus un bastion de la solidarité internationale en matière de protection et d'assistance aux personnes en détresse. En ce jour où je prends la parole à l'Assemblée, le Kenya est au nombre des 10 pays qui, dans le monde, accueillent la plus grande population de réfugiés et de personnes déplacées. Le camp de réfugiés de Dadaab représente en effet la plus vaste communauté de réfugiés au monde, avec ses 400 000 résidents réunis dans un seul camp.

Du fait de notre prise de conscience, en tant que pays, de notre engagement envers la communauté internationale et de nos obligations, nous avons offert un foyer et offert en partage les ressources dont dispose le peuple kenyan aux centaines de milliers de réfugiés qui sont venus dans notre pays. Nous avons partagé l'eau, les infrastructures et l'électricité. Même si notre environnement est fragile et s'il y a parfois eu des rivalités entre les populations locales et les réfugiés, nous avons continué de jouer notre rôle sur la scène internationale pour veiller à ce que notre population partage tout ce que nous avons avec les réfugiés. Il faut dire que ce sont 170 000 réfugiés qui se sont retrouvés au sein de nos institutions au Kenya. Le droit kényan rend l'école obligatoire pour tous les enfants. Nous partageons les établissements scolaires avec nos frères et sœurs réfugiés.

Je tiens également à dire que le Gouvernement kényan met tout en oeuvre pour assumer l'obligation qu'il a d'aider ses frères et sœurs en difficulté. C'est ainsi qu'il a fourni des contingents et du matériel à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui a été mise en place pour stabiliser la situation en Somalie afin que les réfugiés puissent avoir un endroit où retourner et où se sentir chez eux.

Enfin, je voudrais dire que le Gouvernement kényan a également versé une contribution de 10 millions de dollars dans le cadre d'un accord entre le Gouvernement kényan, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Gouvernement somalien afin d'assurer un retour sûr, en bon ordre et dans la dignité des réfugiés en Somalie.

La communauté internationale a annoncé une contribution de 500 millions de dollars à l'appui de cette initiative. Au moment où je prends la parole devant l'Assemblée aujourd'hui, moins de 1 % de cet argent a été versé en cinq ans. Je tiens donc à rappeler avec force à la communauté internationale, à l'occasion de cette séance, que maintenant que nous avons adopté la résolution 71/1 intitulée « Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants », la communauté internationale a une dette envers le peuple somalien et doit, premièrement, appuyer l'AMISOM afin que nous puissions continuer d'offrir des zones de sécurité dans lesquelles les réfugiés somaliens puissent aller à leur retour; deuxièmement, appuyer le Gouvernement somalien afin de lui permettre d'offrir des infrastructures d'aide à ses concitoyens; et, troisièmement, appuyer le rapatriement en bon ordre des réfugiés chez eux.

J'espère que la communauté internationale fera ce qu'elle s'est engagée à faire au titre de la Déclaration de New York.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Idriss Deby Itno, Président de la République du Tchad.

Le Président Deby Itno : Je voudrais remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, d'avoir convoqué la présente réunion de haut niveau sur les déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui, faut-il le rappeler, s'inscrit dans la droite ligne du Sommet mondial sur l'action humanitaire qui s'est tenu il y a quatre mois à Istanbul. Le Sommet d'Istanbul, placé sous le thème « Une seule humanité, des responsabilités partagées », a été pour l'ensemble de la communauté internationale l'occasion de renouveler son engagement de prendre à bras-le-corps l'épineuse question humanitaire. Lors de ce Sommet, les dirigeants du monde entier ont pris leurs responsabilités à l'égard de la population mondiale en s'engageant notamment à faire avancer le Programme d'action pour l'humanité élaboré par le Secrétaire général. Des millions de personnes, surtout des femmes et des enfants, sont les victimes innocentes de conflits et de catastrophes naturelles en tout genre qui les obligent à fuir leur domicile dans des conditions dramatiques. L'Afrique est l'un des théâtres de cette tragédie.

Mon pays, le Tchad, illustre à merveille la problématique humanitaire aujourd'hui. Entouré de foyers de tensions, le Tchad accueille depuis plus d'une décennie des centaines de milliers de personnes réfugiées et déplacées. Est-il besoin de le souligner, le Tchad est le troisième pays en Afrique, après le Kenya et l'Éthiopie, qui accueille sur son territoire un nombre considérable de réfugiés, estimé à plus de 750 000 personnes, depuis 2003. À cela s'ajoutent les 130 000 Tchadiens de la République centrafricaine de retour au pays qui attendent encore leur réinsertion dans leur zone respective d'accueil sur le territoire national. L'un des premiers pays à avoir ratifié la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, le Tchad, conformément à ses engagements internationaux et avec l'appui de ses partenaires, notamment l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, et l'Organisation internationale pour les migrations, a apporté une aide d'urgence en offrant l'accueil et la protection nécessaires aux déplacés, réfugiés et migrants.

En sus des réfugiés et personnes déplacées qu'ont créés les crises du Darfour, de la République centrafricaine et de la Libye, le Tchad vit depuis 2015 une nouvelle situation humanitaire consécutive aux atrocités commises par Boko Haram. Selon les données actualisées du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de 2,3 millions de personnes ont besoin d'aide. Le Gouvernement, en réponse à cette situation, a élaboré, de concert avec les partenaires, un plan de réponse humanitaire. Il repose sur trois objectifs stratégiques, à savoir : sauver des vies, renforcer la résilience et analyser les risques et vulnérabilités. Le défi majeur reste le financement de ce plan, dont le budget est estimé à 566 millions de dollars. Le manque de financement de ce plan de réponse risque d'entraîner, entre autres : l'augmentation du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë; le manque de services sanitaires appropriés, avec le risque de l'apparition d'épidémies; le non-accès de plus de 230 000 enfants à l'éducation; l'absence de protection de plus de 650 000 personnes déplacées; et le non-accès à l'eau potable et aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement des personnes déplacées et populations hôtes.

Je voudrais à cet égard saluer la visite de haut niveau de la délégation, comprenant des représentants du Gouvernement américain, de l'Union européenne et de l'ONU, qui s'est rendue au Tchad au mois de juillet dernier afin d'attirer l'attention sur la situation humanitaire dramatique dans le bassin du lac Tchad. Aussi souhaiterions-nous une réponse conséquente et urgente de la part de la communauté internationale pour aider les États de la région à y faire face.

Tout en saluant l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), je voudrais souligner l'impérieuse nécessité de se pencher sérieusement sur les causes de ces situations humanitaires qui sont, entre autres, l'insécurité, le terrorisme, la pauvreté, le changement climatique et leurs corollaires que sont la violence, l'instabilité et l'immigration. Ainsi aurions-nous agi sur les racines du mal au lieu de nous limiter à en gérer les conséquences, toujours dramatiques sur le plan humanitaire.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Abdel Fattah Al Sisi, Président de la République arabe d'Égypte.

Le Président Al Sisi (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais féliciter le Secrétaire général

d'avoir convoqué la présente réunion et saluer les efforts remarquables déployés ces derniers temps pour élaborer l'important document final traitant de la question des mouvements massifs et sans précédent de migrants et de réfugiés et des défis qu'ils représentent pour nos sociétés.

Je voudrais présenter ici les efforts déployés au niveau de mon pays pour optimiser les avantages de la migration et lutter contre le trafic de migrants. Le Gouvernement égyptien place au premier rang de ses priorités stratégiques nationales l'élaboration de textes législatifs pertinents visant à sanctionner les auteurs de ces crimes et à accorder des réparations aux victimes. Une loi relative à la lutte contre la traite des êtres humains a été promulguée en 2010, et notre loi sur la lutte contre l'immigration clandestine est en cours d'achèvement. L'Égypte a également intensifié ses efforts afin de sensibiliser les jeunes aux risques liés à l'émigration illégale et de réinsérer ceux qui souhaitent immigrer, et elle s'attaque aux différents problèmes auxquels ils se heurtent. À tout cela s'ajoutent les efforts déployés par les forces de sécurité et les forces armées pour sécuriser les frontières terrestres et maritimes, contrecarrer les tentatives de trafic de migrants, arrêter les membres des gangs et engager des poursuites judiciaires à leur encontre.

Fermement convaincus de l'importance que revêtent action commune et coopération pour remédier aux causes profondes de la crise, nous veillons à participer efficacement aux enceintes régionales et internationales compétentes aux niveaux de la région arabe, de l'Afrique et de l'Europe ainsi que dans le cadre des organisations internationales, à commencer par l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Nous insistons sur l'aspect développement et nous n'avons pas fermé nos frontières afin d'assurer la protection des réfugiés conformément aux règles internationales. Nous n'avons cessé d'honorer nos engagements et d'assumer nos responsabilités. Nous avons accueilli un grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile de différentes nationalités - près de cinq millions de personnes, enregistrées et non enregistrées. Nous essayons de trouver les moyens de leur garantir des conditions de vie décentes sans les isoler dans des camps. Beaucoup de réfugiés sont traités sur un pied d'égalité avec les citoyens égyptiens en matière d'éducation, de soins de santé et de logement, malgré la lourde charge que cela fait peser sur le budget de l'État.

Nous convenons que la lutte contre l'immigration clandestine doit être une priorité internationale absolue. Nous convenons également que l'on ne peut pas mettre un terme à l'immigration clandestine sans s'attaquer à ses causes profondes, en ouvrant plus de voies à des migrations régulières, notamment en élaborant de nouveaux modèles, en recherchant des solutions politiques aux crises que connaissent les pays de la région, et non en ayant recours à des mesures de sécurité ou à la fermeture des frontières, ce qui va à l'encontre de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et du droit international des droits de l'homme.

Une bonne gestion des migrations est avantageuse pour les États d'origine, de transit et de destination. Les migrations contribuent à répondre aux besoins du marché de l'emploi, appuient les efforts de développement, ouvrent les perspectives d'investissement et créent de nouveaux marchés. Toutefois, nous notons avec une préoccupation croissante la montée de la xénophobie et de la discrimination raciale à l'encontre des réfugiés et des migrants dans plusieurs régions du monde. Cela apparaît souvent sous la forme de pratiques négatives et violentes adoptées par certains gouvernements, telles que la confiscation des biens, tandis qu'au niveau de l'opinion publique, des groupes extrémistes prennent pour cible les enfants et les réfugiés. En outre, nous constatons que la société s'oppose de plus en plus à l'accueil et à l'intégration des réfugiés dans les communautés hôtes et ne réussit pas à leur fournir des soins et des services de base.

Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint visant à mobiliser un élan international pour faire face à la question des réfugiés et des demandeurs d'asile. L'Égypte se félicite des efforts menés pour élaborer et adopter deux pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrations et appelle à des efforts supplémentaires pour promouvoir une action commune et encourager le dialogue entre les États sur les questions relatives à la migration, au développement et au partage des responsabilités et des charges afin d'élaborer une vision solide et unifiée en vue de garantir aux réfugiés et aux migrants des conditions de vie décentes, de respecter leurs droits fondamentaux et leur dignité et de remédier aux causes profondes des migrations. Le moment est venu de lancer une action internationale, et il faut poursuivre sur cette lancée. Encore une fois, je voudrais réitérer l'engagement de l'Égypte à appuyer les efforts visant à résoudre la question des migrants et des demandeurs d'asile, et je demande à l'Assemblée de renforcer la

coopération en faveur du développement économique et en vue de trouver des solutions politiques aux conflits dans la région, afin que les populations ne soient pas contraintes de fuir leurs maisons en quête de sécurité et pour préserver leur droit à la vie.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Faiez Mustafa Serraj, Président du Conseil de la présidence et Premier Ministre du Gouvernement d'entente nationale de la Libye.

Le Président Serraj (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette réunion, qui nous offre une occasion historique d'élaborer une réponse internationale pour mieux faire face aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants et pour protéger leurs droits fondamentaux et leur dignité. Bien que la migration soit un phénomène ancien, les êtres humains s'étant toujours déplacés en quête de moyens de subsistance et de sécurité, nous assistons aujourd'hui à des déplacements de population sans précédent, ce qui a conduit à un nombre record de personnes ayant besoin de protection et d'aide humanitaire. Les raisons sont nombreuses, notamment la détérioration des conditions économiques, la pauvreté généralisée, les conflits armés, le terrorisme, les violations des droits de l'homme, les catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement. Nous sommes préoccupés par les flux importants de réfugiés et de migrants, notamment dans un contexte d'immigration clandestine où les migrants sont exposés à de grands dangers, à la mort et à l'exploitation de la part des réseaux criminels qui se livrent au trafic de migrants.

La Libye, pays de transit, est touché par le phénomène de la migration. Nous sommes confrontés à des problèmes découlant de l'afflux continu de migrants qui entrent clandestinement dans le pays. La plupart d'entre eux n'ont même pas de papiers d'identité. De plus en plus d'hommes, de femmes et d'enfants risquent leur vie en entreprenant des voyages dangereux sur des embarcations de fortune à travers la Méditerranée, en direction de l'Europe, dans l'espoir de fuir la misère et l'insécurité dans lesquelles ils vivent dans leurs pays d'origine. Des réseaux criminels organisés ont profité de cette situation et exacerbé l'insécurité en Libye. Les défis de l'immigration clandestine sont des défis qui concernent tous les pays du monde. Par conséquent, la responsabilité de relever ces défis n'incombe pas uniquement à la Libye. Il faut déployer des efforts

concertés aux niveaux régional et international. En dépit des difficultés auxquelles se heurte le Gouvernement d'entente nationale, nous faisons de notre mieux pour protéger les droits des réfugiés et lutter contre le trafic de migrants et la traite d'êtres humains. Nous voudrions souligner que notre gouvernement est prêt à coopérer à tous les efforts internationaux visant à prévenir de nouvelles pertes en vies humaines dans la Méditerranée, à mettre fin à cette tragédie humanitaire et à alléger les souffrances des immigrants clandestins, dans le respect des principes du droit international, en particulier la souveraineté des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Nous mettons tout en œuvre pour rentrer dans le giron de la famille internationale, afin de coordonner nos efforts avec la communauté mondiale et de fermer la portes au commerce de la mort. Ce sera utile pour l'économie et la sécurité de notre pays et des pays voisins, qu'ils soient arabes, africains ou européens. En outre, cela nous aidera à reconstruire le pays, car nous pourrons absorber des millions de travailleurs et attirer des entreprises internationales. En principe, nous savons tous que l'on ne peut pas régler le phénomène de l'immigration clandestine par des mesures de sécurité uniquement. Cette question ne peut être traitée efficacement grâce à des mesures dans les pays de transit et de destination exclusivement. Il faut s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène dans les pays d'origine, ce qui exige des efforts internationaux concertés pour aider les pays concernés à améliorer leur situation économique, leur permettant ainsi d'améliorer les conditions de vie de leurs citoyens. Les pays développés doivent aider les pays en développement grâce à l'aide publique au développement, ainsi qu'au moyen de la coopération et de la coordination avec les organisations régionales.

Nous sommes réunis ici, un an après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La mise en œuvre de ce programme permettra de s'attaquer à un grand nombre de causes profondes de la migration, notamment par l'élimination de la pauvreté et la revitalisation des partenariats internationaux. Nous nous félicitons des dispositions de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, qui vise à prévenir les déplacements liés à ces changements. Nous espérons que cette réunion adoptera des résolutions applicables et pratiques en vue d'endiguer les flux de réfugiés et que les participants feront preuve d'une volonté politique sincère en faveur du maintien de la paix et de la sécurité

internationales pour trouver des solutions efficaces à cette question.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Rosen Plevneliev, Président de la République de Bulgarie.

Le Président Plevneliev (*parle en anglais*) : La réunion d'aujourd'hui nous donne une occasion exceptionnelle de nous accorder sur une démarche mondiale pour gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Il est impératif de convenir d'une responsabilité partagée au niveau mondial. Des actions communes de la part des pays d'origine, de transit et de destination doivent être entreprises dans un esprit de soutien et de solidarité mutuels.

La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), que nous avons adoptée aujourd'hui, met en exergue notre objectif commun de renforcer la coopération et la coordination au sein du système des Nations Unies. La mise en place d'un partenariat resserré entre l'ONU et l'Organisation internationale pour les migrations est une décision qui tombe à point nommé. La Bulgarie se félicite de la précieuse contribution du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire, coprésidé par la Vice-Présidente de la Commission européenne, M^{me} Kristalina Georgieva, et par S. A. R. le sultan de Perak, Nazrin Shah, de la Malaisie, qui a mis en lumière la nécessité de renforcer la coordination entre l'action humanitaire et les interventions en faveur du développement.

Nous ne pourrions pas nous attaquer comme il convient à cette question si nous ne réglons pas les causes profondes des migrations. Il nous faut trouver un règlement durable aux conflits et lutter contre les violations des droits de l'homme, les contextes socioéconomiques difficiles et l'absence de bonne gouvernance dans les pays d'origine. Le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, l'efficacité de la gestion des frontières et les réadmissions sont des facteurs clés de la gestion des migrations. Nous accueillons favorablement la référence appuyée, dans la Déclaration de New York, au fait que les accords de réadmission existants doivent être pleinement appliqués.

L'efficacité des contrôles aux frontières reste de la plus haute importance. Elle implique de respecter strictement les droits fondamentaux des demandeurs

d'asile, de prévenir et de combattre les migrations irrégulières et le trafic illicite de migrants et d'éradiquer la traite des êtres humains. Il est vital d'établir une distinction claire entre les réfugiés et les migrants économiques qui ne remplissent pas les conditions requises pour obtenir le statut de réfugiés. Nombre de migrants irréguliers deviennent victimes de réseaux criminels et de traite des personnes lorsqu'ils tentent de franchir les frontières illégalement.

La Bulgarie respecte strictement le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Notre capacité à fournir une protection a sensiblement augmenté. Nous sommes particulièrement attachés à la protection des plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants – en particulier les enfants non accompagnés – et les personnes handicapées. La Bulgarie apporte aux pays d'origine et de transit une assistance humanitaire et au développement. La Bulgarie, qui a déjà commencé à appliquer son premier programme national de réinstallation, appuie avec force l'appel lancé aux États qui n'ont pas encore mis en place de programmes de réinstallation pour qu'ils envisagent de le faire dans les meilleurs délais.

Ayant adopté le Cadre d'action global pour les réfugiés avec la Déclaration de New York, nous serons plus à même de protéger et d'aider les réfugiés et de soutenir les pays d'accueil, tout en mettant en place des mesures pour répondre à leurs préoccupations légitimes en matière de sécurité. Les futurs travaux en vue de l'adoption d'un pacte mondial sur les réfugiés en 2018 nous offriront une occasion importante d'intégrer la prévention et la lutte contre ces causes profondes dans le Cadre d'action global.

Mon pays est déterminé à participer au futur processus de négociations qui aboutira à l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, lequel constituerait un ensemble de principes, d'engagements et d'accords entre les États Membres concernant les migrations internationales sous tous leurs aspects.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Luis Guillermo Solís Rivera, Président de la République du Costa Rica.

Le Président Solís Rivera (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica salue avec enthousiasme le processus que nous avons amorcé avec la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) et ses

deux appendices, que nous, communauté internationale, avons adoptés aujourd'hui. Cette déclaration va nous permettre de relever le défi que constitue la mobilisation des moyens nécessaires pour que les migrants et les réfugiés puissent compter sur notre appui et notre confiance et soient assurés que leur sécurité et leur humanité seront préservées pendant et après leur périple.

Je me félicite de nouveau de ces efforts mondiaux qui nous obligent, au plan politique et moral, à contribuer, dans la limite de nos moyens, à résoudre un phénomène à l'égard duquel il est impératif que les responsabilités endossées et déléguées correspondent aux capacités et ressources disponibles. Une collaboration étroite et coordonnée entre les pays d'origine, de transit et de destination est nécessaire pour garantir des mécanismes à même de préserver la sécurité et la dignité des personnes qui migrent, ce qui éliminera par là-même les nombreux dangers qu'elles doivent affronter durant leur périple. De ce point de vue, les plus vulnérables – et l'on doit veiller sur eux spécifiquement – sont les enfants et les femmes, ainsi que les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués, auxquels nous devons accorder une protection toute particulière.

Depuis son indépendance, en 1821, le Costa Rica est une nation de migrants, lesquels se sont intégrés et ont contribué à notre société et à nos spécificités, et les ont enrichies. Toutefois, ces derniers mois, nous sommes devenus un pays de transit pour des milliers de personnes, notamment des Haïtiens en provenance du Brésil, qui cherchent en définitive à améliorer leur bien-être.

La situation actuelle est complexe. L'intensité et les dimensions de cet afflux nous ont obligés à réaffecter les ressources déjà très sollicitées de notre pays pour prendre soin de ces personnes, qui ont éveillé la solidarité de nos concitoyens et qui nous ont poussés à mettre en place des mécanismes régionaux pour garantir, conformément à notre entière conviction, le respect des droits de l'homme et de la dignité des migrants.

L'an dernier, tous les États Membres de l'ONU se sont engagés à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, en adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Des centaines de millions de personnes habitent actuellement dans un pays qui n'est pas le leur. Si on ne les laisse pas contribuer et s'intégrer aux efforts de développement, il sera impossible de parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable. L'autonomisation économique

des femmes requiert une attention particulière à cet égard. Tenir compte des femmes migrantes et de leurs besoins spécifiques n'est pas seulement nécessaire, c'est ce qu'il y a de plus intelligent à faire, car cela participe de la lutte historique contre la violence, la discrimination et les stéréotypes sexistes qui sont toujours prévalents dans nos sociétés.

Je suis heureux d'indiquer que nous avons récemment adopté la Déclaration d'action de San José, qui définit des mesures consacrées au phénomène croissant des mouvements migratoires mixtes, notamment au regard des déplacements forcés de ceux qui fuient la violence et l'exploitation dues aux groupes criminels organisés du Triangle du Nord de l'Amérique centrale.

Je tiens à redire que nous nous félicitons des efforts visant à consolider la gouvernance mondiale dans le domaine des migrations, et c'est pourquoi nous saluons la signature de l'Accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations, que nous remercions de son travail et de son dévouement.

Nous devons progresser sur ces thèmes; c'est pourquoi nous sommes favorables à la poursuite du Dialogue de haut niveau sur la migration et le développement et nous appelons à en organiser la prochaine édition d'ici à 2019. Enfin, je me félicite des efforts qui aboutiront à l'adoption, en 2018, d'un pacte mondial sur les réfugiés et d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Enrique Peña Nieto, Président des États-Unis du Mexique.

Le Président Peña Nieto (*parle en espagnol*) : Les migrants incarnent la force qui a fait avancer l'humanité – le mouvement. Les grandes migrations ont porté le genre humain aux quatre coins du monde, à toutes les époques de l'histoire. Au fil du temps, les migrations ont fait voyager les traditions et les idées, les connaissances et le progrès technique, les valeurs et les espoirs. Les cultures sont revitalisées et enrichies lorsqu'elles coexistent et qu'il y a un dialogue entre elles. Les migrants ont été leurs principales voix. L'histoire montre qu'il n'y a pas de barrières qui peuvent arrêter le déplacement des personnes, la fusion des cultures ou la diffusion des idées, qu'il s'agisse de barrières naturelles ou artificielles. Pour chaque rivière, il y a

toujours un pont; pour chaque obstacle, il y a toujours un moyen de le surmonter. Le mouvement est une partie essentielle de l'être humain, parce qu'il reflète son instinct de survie, son énergie vitale et son ardent désir de se dépasser et se transcender. Les contributions des migrants aux différentes sociétés qui les ont accueillies sont indéniables, parce que tous les migrants portent en eux leur espoir et leur identité, leur énergie et leurs talents.

Le Mexique en est un exemple. Nous sommes un pays d'origine, de transit, de destination et de retour de personnes. Nous sommes un pays fier d'être métis, multiculturel et diversifié, avec une culture vivante et dynamique qui est le fruit des nombreuses migrations tout au long de son histoire. Nous, Mexicains, sommes fermement convaincus que le métissage est l'avenir et le destin de l'humanité. C'est pourquoi le Mexique se félicite de la tenue de la première réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants à l'ONU. Cette réunion historique démontre que les mentalités bougent elles aussi. Nous devons placer les migrants et leurs droits, leur dignité et leur bien-être au centre du dialogue mondial. Le Mexique continuera de participer activement aux forums multilatéraux en vue d'élaborer un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et un pacte mondial sur le partage des responsabilités pour les réfugiés en 2018.

Nous pensons que ces textes directeurs doivent tenir compte des principes suivants : premièrement, une approche fondée sur les droits de l'homme, qui énonce les obligations des États vis-à-vis des migrants; deuxièmement, une vision de responsabilité partagée entre les pays d'origine, de transit, de destination et de retour des migrants; troisièmement, la reconnaissance des contributions que les migrants apportent au développement socioéconomique; quatrièmement, une approche fondée sur l'inclusion sociale qui contribue à éliminer l'intolérance, les préjugés et le racisme; cinquièmement, un cadre pour gérer les migrations, qui offre d'autres solutions pour une gestion sûre et ordonnée des flux migratoires; sixièmement, une plus grande coopération internationale en vue de renforcer les capacités des États en matière de gestion globale des migrations et, septièmement, la prise en compte des changements climatiques et des phénomènes naturels en tant que causes des migrations. Afin d'avancer dans la réalisation de ces objectifs, mon pays a proposé d'accueillir une réunion préparatoire internationale en 2017.

Le Mexique poursuivra ses efforts pour faire reconnaître les migrants comme des agents de changement et de développement, garantir le respect de leurs droits fondamentaux et bannir les discours de haine et de discrimination à leur encontre. La communauté internationale peut améliorer la situation des migrants. Nous n'avons pas encore honoré l'engagement que nous avons pris envers eux, mais c'est une responsabilité qui nous incombe à tous, parce que la migration ne représente pas seulement le passé et le présent de l'humanité, c'est aussi son avenir.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. David Granger, Président de la République du Guyana.

Le Président Granger (*parle en anglais*) : La République du Guyana se félicite de la tenue de la présente réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Cette réunion offre à la communauté internationale l'occasion de s'engager en faveur d'une solution globale à un problème complexe et chronique. La crise des réfugiés et des migrants à laquelle le monde est confronté aujourd'hui présente de sérieux défis à la communauté internationale. Les images et les récits d'hommes, de femmes et d'enfants qui sont forcés de fuir leur foyer et leur pays en quête de sécurité sont retransmis chaque jour de façon saisissante par les mass media et les médias sociaux. La communauté internationale ne peut plus fermer les yeux sur le sort de ces réfugiés et migrants désespérés. Leur condition et leur situation exigent un engagement à s'attaquer aussi bien aux causes profondes qu'aux conséquences humaines qui vont de pair avec cette crise.

Les conflits au sein des États et entre États sont les principaux responsables de la plupart des déplacements massifs de réfugiés et de migrants dont nous sommes témoins dans le monde d'aujourd'hui. Les réfugiés et les migrants ne sont, toutefois, pas les seuls touchés. Les conflits entre États, si rien n'est fait pour les arrêter ou les régler, peuvent dégénérer en crises régionales, voire mondiales qui peuvent menacer l'existence d'un plus grand nombre de personnes dans des zones encore plus vastes, au-delà même des frontières des pays concernés. Il faut s'attaquer aux causes profondes des conflits de par le monde qui ont engendré la crise des réfugiés et des migrants. La prévention et le règlement des conflits doivent faire partie intégrante de la réponse mondiale à la crise des réfugiés et des migrants. La communauté

internationale a la responsabilité de prévenir ces conflits et d'inaugurer une nouvelle ère de sécurité et de préservation de la paix entre les États.

Les catastrophes naturelles sont également l'une des causes de la crise des réfugiés et des migrants. La communauté mondiale ne peut fermer les yeux sur les conséquences des catastrophes naturelles, notamment celles causées par les changements climatiques, et les destructions massives qu'elles provoquent, lesquelles créent à leur tour des réfugiés et des migrants. Le Guyana est membre de la Communauté des Caraïbes. Il y a six ans, nous avons été dépassés par la mort, les maladies, les déplacements et la destruction infligés à l'État caribéen d'Haïti, un membre frère de notre communauté. Le tremblement de terre en Haïti a fait des milliers de morts et condamné des milliers d'autres à une vie de réfugiés dans leur propre pays. L'agonie d'Haïti est aggravée aujourd'hui par la création de nouvelles vagues de réfugiés en provenance de la République dominicaine.

La Déclaration de New York sur les déplacements massifs de réfugiés et de migrants (résolution 71/1) ouvre la voie à un règlement plus cohérent et plus global du problème des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. La Déclaration devra, toutefois, être renforcée par la détermination de l'ONU à mettre fin au terrorisme international et aux conflits en cours, naissants et latents entre États et au sein des États. Le Guyana appuie la protection des droits de tous les migrants. Il se félicite du processus lancé par la réunion d'aujourd'hui en vue de la tenue, en 2018, d'une conférence intergouvernementale sur les migrations internationales, qui devra adopter un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le Guyana compte jouer un rôle actif dans ce processus. Nous entendons contribuer à l'élimination des causes profondes des conflits et au triomphe de la paix dans le monde.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Joseph Muscat, Premier Ministre de la République de Malte.

M. Muscat (Malte) (*parle en anglais*) : Je prends la parole ici aujourd'hui en tant que dirigeant d'un pays européen, qui est situé au centre de la Méditerranée. Au fil des ans, nous avons vu de première main la crise des réfugiés et des migrations se dérouler sur nos mers. Malte, qui se trouve sur l'une des principales routes migratoires en provenance de l'Afrique subsaharienne et à destination de l'Europe, connaît bien les flux de

migrants et de réfugiés. À ce jour, notre pays continue de recevoir un grand nombre de demandes d'asile, qui, compte tenu de notre petite taille et de nos ressources limitées, se sont révélées être un défi majeur. Forte de cette expérience directe, Malte a placé la migration au cœur de sa politique étrangère, reconnaissant depuis longtemps qu'il importe de lutter contre les migrations conjointement en tant que communauté d'États.

Bien que nous accueillions déjà un certain nombre de réfugiés et de personnes sous protection internationale, mon pays, en tant que membre de l'Union européenne, a néanmoins souscrit au plan de réinstallation des demandeurs d'asile se trouvant actuellement en Italie et en Grèce, et il a pris en outre d'autres engagements en vertu du mécanisme de réinstallation mis en place au sein de l'Union européenne, car il est fermement convaincu que la gestion des frontières extérieures de l'Europe est un devoir collectif qui doit être fondé sur les principes de responsabilité partagée, de confiance mutuelle et de solidarité. À cet égard, le choix qui s'offre à nous est soit d'être ballottés d'une crise à l'autre en cherchant des remèdes à court terme soit de travailler à une solution conçue autour du principe de solidarité avec nos frères humains et tous les États, en particulier les pays de transit et de destination.

Le type de problème auquel nous sommes confrontés nécessite une mobilisation collective, des stratégies à long terme et des démarches d'ensemble. Ces trois principes fondamentaux – conjugués à une vision synthétique de protection des personnes vulnérables et d'endigement du phénomène des passeurs de migrants, qui sont des criminels et doivent être traités comme tels – doivent guider nos efforts de lutte contre ce problème commun. Dans le même temps, nous devons, au sein de la communauté mondiale, intensifier notre appui aux pays d'origine, de transit et de destination en améliorant la coopération en matière de développement et par des politiques permettant de gérer efficacement les migrations. Une fois mises en œuvre, ces politiques peuvent permettre d'offrir aux migrants une vie meilleure dans leur pays d'origine et de gérer de façon plus viable les flux migratoires aux proportions bibliques auxquels nous assistons.

Les migrations sont de plus en plus étroitement mêlées à la traite des personnes et au trafic de migrants. Il est consternant qu'un grand nombre de ceux qui fuient les conflits, les persécutions et la misère se retrouvent entre les mains de réseaux criminels organisés qui profitent de leur vulnérabilité et compromettent la

sécurité des pays concernés, à l'intérieur et au-delà de leurs frontières. Un moyen de lutter contre ces crimes consiste à mettre en place des programmes nationaux ou à les renforcer, et il en va de même pour la coopération régionale et internationale. Nous devons également envisager de traduire les trafiquants-passeurs en justice devant les tribunaux internationaux.

Une grande partie de ce qui doit et peut être fait pour traiter les causes profondes des migrations et des déplacements forcés est énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, que la plupart de mes collègues ont mentionné et où est dûment reconnue l'étroite corrélation qui existe entre développement et migrations. L'adoption du Programme 2030 nous a dotés des outils permettant de faire une différence. Ses objectifs abordent de manière exhaustive et transversale les différents facteurs susceptibles de déclencher des migrations et des déplacements forcés. Une croissance économique soutenue et sans exclusive, le développement social, la protection de l'environnement, ainsi que les objectifs que représentent la réduction des inégalités au sein des populations et des pays et entre eux, ainsi que l'organisation de migrations et d'une mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables, sont des aspects particulièrement importants. Il s'agit d'objectifs que nous partageons tous. À cet égard, j'estime également que le secteur privé est un acteur précieux, majeur, qui doit faire partie de l'équation si l'on veut oeuvrer plus encore à la mise en place d'un environnement propice aux investissements pouvant contribuer à augmenter les débouchés et à offrir de meilleures chances au niveau national à ceux qui pourraient sinon devenir des migrants économiques. Nous devons maximiser les chances offertes aux réfugiés et aux personnes déplacées.

La situation migratoire critique qui a pris forme en Europe au cours de l'année écoulée a fait ressortir la nécessité de consacrer les mêmes efforts aux dimensions intérieures et extérieures des migrations. L'Union européenne a pris un certain nombre de mesures au cours de l'année écoulée pour renforcer son action commune avec ses partenaires extérieurs. Ses dirigeants, réunis au sommet de La Valette sur les migrations, à Malte, en 2015, ont approuvé un plan d'action énonçant 16 mesures prioritaires qu'ils se sont engagés à mettre en œuvre d'ici la fin de l'année, s'attendant ainsi de façon globale et systématique aux questions de migrations et de déplacements forcés. Le sommet de La Valette a également abouti à la création d'un fonds d'affectation spéciale doté d'un budget initial

de 1,8 milliard d'euros, qui permettra de financer les projets à mettre en oeuvre au titre des divers domaines thématiques. Leur état d'avancement sera évalué en début d'année prochaine à l'occasion de la prochaine réunion des hauts responsables à Malte.

Pour prévenir les pertes humaines inacceptables qui se poursuivent en Méditerranée et remettre de l'ordre dans les flux de migrants et de réfugiés, l'Union européenne travaille également à un nouveau cadre de partenariat destiné à mobiliser tous les outils et politiques possibles en vue de la réalisation des objectifs communs, aux côtés des pays tiers. Cette nouvelle stratégie fait fond sur les résultats du sommet de La Valette, et si nous devons maintenir l'accent qui y a été mis sur l'objectif de sauver des vies, nous devons également faire plus pour démanteler les réseaux de trafiquants.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Roch Marc Christian Kaboré, Président du Faso et Président du Conseil des Ministres du Burkina Faso.

Le Président Kaboré : Au nom de la délégation du Burkina Faso et en mon nom personnel, je voudrais saluer la tenue de cette réunion de haut niveau sur un des défis majeurs de notre temps, celui des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. D'entrée de jeu, il convient de se féliciter de l'adoption (voir A/71/PV.3) de la Déclaration de New York (résolution 71/1), qui marque notre volonté commune de trouver les voies et moyens de sceller aujourd'hui un pacte mondial pour une gestion efficace et plus humaine de cette question, y compris en conjuguant la délicate question des frontières nationales avec celle du respect des droits fondamentaux des réfugiés et des migrants.

Les mouvements de population sont un phénomène universel historique, qui, en tant que tel, a toujours ponctué la vie des sociétés humaines, pour des raisons diverses, notamment la quête du bien-être et d'un mieux-être. Cette aspiration est naturelle et légitime. Mieux, elle est un droit fondamental de l'homme. Ce n'est donc qu'à l'aune de cette vérité que nos analyses et nos propositions de solutions au phénomène migratoire auront des chances de prospérer et de produire les fruits attendus. Coopérer efficacement pour arrêter ou mieux contrôler les flux massifs de réfugiés et de migrants, c'est donc en identifier et en éradiquer les causes profondes. La pauvreté, la misère, le chômage et le sous-emploi, les inégalités, l'exclusion, les discriminations de tous genres, l'intolérance et les violations massives de la

dignité et des droits humains sont autant de terreaux fertiles pour les départs massifs de populations. À cela s'ajoutent, hélas, les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement, ainsi que le fossé sans cesse plus profond entre le monde développé et celui en développement. Il s'agit de travailler ensemble au respect strict des règles du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il s'agit surtout, à terme, de placer nos efforts individuels et collectifs dans les stratégies de mise en œuvre et de suivi des objectifs de développement durable, sous-tendues par une démarche bien comprise de responsabilités partagées et de solidarité internationale agissante.

Je veux réaffirmer ici avec force qu'accueillis avec humanisme et traités avec respect et dignité, les réfugiés et les migrants sont à même d'apporter une contribution significative au développement de leurs communautés, aussi bien celle de leur pays d'accueil que celle de leur pays d'origine, tout en étant un facteur de rapprochement entre les peuples et les pays. Tout mécanisme de gestion qui ne prendrait pas cette dimension en compte est incontestablement voué à l'échec. C'est pourquoi nous devons renforcer et le cas échéant adapter nos instruments juridiques et nos cadres institutionnels, tant aux niveaux national et régional qu'international.

Aujourd'hui, avec l'appui de partenaires comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, mon pays a pu accorder toute l'aide nécessaire aux 33 000 déplacés maliens qu'il accueille sur son sol et à qui il a reconnu d'office le statut de réfugiés, conformément à ses engagements internationaux. Avec près d'un tiers de sa population vivant dans d'autres pays, le Burkina Faso mesure à sa juste valeur la contribution des émigrés au développement national et au rapprochement entre les peuples. Il s'investit par conséquent dans une politique de coopération mutuellement bénéfique avec les pays d'accueil, tout en œuvrant sur le plan national à créer les conditions nécessaires à une participation effective de la diaspora à la vie sociopolitique et aux efforts de développement de leur propre pays. C'est pourquoi une stratégie nationale de migration est en cours d'élaboration afin de rendre les migrations à partir du territoire burkinabé plus sûres, régulières et ordonnées.

Les réfugiés et les migrants ne doivent plus être perçus comme des menaces, mais traités comme une source d'opportunités pour eux-mêmes et pour leurs

pays d'accueil et d'origine, ainsi que pour l'ensemble de la communauté internationale. Les dirigeants que nous sommes ont la responsabilité individuelle et collective d'y travailler. Plein succès à nos travaux.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Tammam Salam, Président du Conseil des ministres de la République libanaise.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Le monde assiste à la pire crise de déplacement forcé de population de toute son histoire, avec tout ce que cette tragédie entraîne, notamment comme souffrances, misère, criminalité et atteintes aux droits et à la dignité de l'homme. En bref, la crise est en train de détruire l'avenir des personnes. Elle menace gravement notre stabilité, notre sécurité, notre économie et nos services publics. En outre, la situation devient chaque jour plus dramatique, ce qui n'augure rien de bon pour l'avenir de notre pays et celui de nos générations à venir.

Depuis le début de la crise, en 2011, plus de 100 000 bébés syriens sont nés au Liban, dont plus de la moitié ces 18 derniers mois. Aujourd'hui, il y a plus de Syriens qui naissent au Liban que de Syriens réinstallés dans d'autres pays, ce qui alimente une croissance démographique interne qui peut s'avérer dangereuse et déstabilisatrice. Il est impensable que le Liban puisse faire face, seul, à un défi existentiel de cette proportion. Cela ne peut continuer.

Je suis sûr que vous conviendrez, Monsieur le Président, que faute d'une intervention massive de la communauté internationale, le Liban court un risque sérieux d'effondrement. Je voudrais utiliser ce forum pour demander à la communauté internationale, en particulier l'ONU, de lancer de toute urgence un plan comprenant les mesures suivantes.

Premièrement, il nous faut élaborer dans les trois mois un projet de feuille de route logistique détaillée pour un retour dans la sécurité et la dignité en Syrie des Syriens actuellement au Liban, dans lequel les besoins en matière de transports, les lieux de départ et l'ensemble des coûts y afférents seraient précisés. Le processus de levée des fonds pour ce plan doit être lancé immédiatement. Cela permettra sa mise en œuvre rapide, dès que les circonstances le permettront. Deuxièmement, il nous faut établir des quotas – en termes de partage des responsabilités – pour les pays, aussi bien dans la région qu'ailleurs, et négocier la mise en œuvre des mesures de réinstallation avant la

fin de l'année. Troisièmement, il nous faut intensifier le financement des projets de développement aux niveaux local et régional. Quatrièmement, il nous faut veiller à communiquer de façon fiable l'information sur les versements opérés effectivement par les donateurs, organisés par secteur. Cinquièmement, il nous faut lancer une action de levée de fonds en faveur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour lui permettre de répondre aux besoins humanitaires vitaux, d'assurer durablement la poursuite de ses programmes éducatifs et de terminer la reconstruction du camp de réfugiés palestiniens de Nahr el-Bared.

Mon pays est gravement menacé. Ce que les Libanais ont fait en accueillant 1,5 million de Syriens dans un pays qui compte 4 millions d'habitants est sans précédent. Ce que les Libanais ont fait en consacrant, en l'espace de trois ans, près de 15 milliards de dollars, qu'ils n'ont pas, au service de la population de déplacés syriens est sans précédent. Ce que les Libanais ont fait pour maintenir la stabilité et l'ordre et préserver la sécurité, en mobilisant des moyens qu'ils n'ont pas, est sans précédent. Ce que les Libanais ont fait pour offrir une éducation à des enfants syriens qui sont presque aussi nombreux que les leurs est sans précédent. Ce que les Libanais ont enduré, en certaines occasions, en se voyant refuser un lit d'hôpital car occupé par des déplacés syriens est sans précédent. Ce que les Libanais ont fait pour lutter d'une main de fer contre les filières d'immigration clandestine vers l'Europe est sans précédent.

La question que je veux poser est la suivante : quand le monde va-t-il venir en aide au Liban en ces temps difficiles? Quand l'ONU va-t-elle être à la hauteur de sa mission et mobiliser vraiment les efforts pour aider les réfugiés et les migrants, au titre de sa responsabilité première, le maintien de la paix et de la sécurité?

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Donald Tusk, Président du Conseil européen.

M. Tusk (Conseil européen) (*parle en anglais*) : L'Union européenne se félicite de cette ambitieuse initiative, aucun autre problème d'ordre mondial n'étant aujourd'hui plus urgent que la migration de millions de personnes à laquelle nous assistons. Les Nations unies doivent encore renforcer les instruments dont elles disposent et obtenir les fonds nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires et remédier aux

autres problèmes nés de cette vague migratoire sans précédent. Nous avons un retard considérable à combler. Nous espérons que la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) témoignera d'une nouvelle approche pragmatique et du passage à un ordre mondial dans lequel les déplacements seront mieux ordonnés, où les responsabilités seront partagées et où personne n'assumera plus la charge seul.

L'Assemblée doit savoir aujourd'hui que l'Union européenne s'est à présent fixé un objectif clair, qui consiste à rétablir l'ordre à ses frontières extérieures. Cela se traduira par une nouvelle réduction des flux migratoires irréguliers à destination de l'Union. Nous ne laisserons pas se reproduire les événements de l'année 2015, qui a vu l'arrivée de plus d'un million et demi de migrants en situation irrégulière. En revanche, nous sommes disposés à accroître l'aide humanitaire et l'aide au développement au profit des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des communautés d'accueil. Les nouvelles initiatives dont nous sommes convenus à cet égard sont déjà en cours. Nous mettons actuellement la dernière main aux pactes avec la Jordanie et le Liban, l'objectif étant d'assurer aux réfugiés et aux personnes déplacées originaires de Syrie un environnement approprié et sûr, en échange de fonds supplémentaires de l'Union européenne. Nous travaillons également à la conclusion de nouveaux accords de partenariat avec les pays africains. En outre, nous sommes déterminés à poursuivre notre coopération avec la Turquie et avec les pays des Balkans occidentaux. Dans toutes ces préoccupations – nécessité de renforcer les frontières extérieures de l'Union européenne et d'accroître l'aide financière pour ceux dans le besoin – je tiens à souligner que les États membres de l'Union européenne font front uni. Cela a été confirmé lors de la réunion informelle des 27 chefs d'État ou de gouvernement à Bratislava il y a trois jours.

Les migrations mondiales vont se poursuivre à l'avenir, et il nous appartient de décider si notre avenir sera à cet égard paisible, stable et sûr ou chaotique, instable et peu sûr. Il faut que tous les acteurs fassent preuve de volonté politique et soient prêts à partager les responsabilités et à coopérer dans la pratique, et ce immédiatement et non dans deux ans. Notre échange de vues d'aujourd'hui me laisse espérer que nous parviendrons à faire en sorte qu'il en aille ainsi.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de

S. E. M. Muhammad Jusuf Kalla, Vice-Président de la République d'Indonésie.

M. Kalla (Indonésie) (*parle en anglais*) : Pendant des siècles, les migrations ont été un phénomène naturel par lequel les personnes franchissaient les frontières en quête d'un avenir meilleur. Aujourd'hui, nous assistons à un flux sans précédent de migrants sans défense qui émigrent pour des raisons plus complexes – les conflits, les guerres et les troubles sociaux dans de nombreuses régions du monde ont forcé les gens à quitter leurs foyers. Nous avons été témoins de cas extrêmes, lorsque la communauté internationale est restée les bras croisés pendant que des migrants se noyaient en grand nombre en mer Méditerranée. Cette situation est inadmissible. Nous devons œuvrer de concert pour faire en sorte que de telles tragédies humanitaires ne se reproduisent pas à l'avenir.

Bien que l'Indonésie ne soit pas partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, nous continuons d'accueillir les personnes dans le besoin et de leur fournir une aide humanitaire. L'Indonésie, qui compte actuellement près de 14 000 réfugiés et demandeurs d'asile sur son territoire, travaille en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations afin de fournir un hébergement temporaire aux réfugiés et de faciliter le traitement de leurs dossiers, notamment grâce à des programmes de rapatriement et de réinstallation.

Nous avons déjà accordé une aide humanitaire à des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le passé. Entre 1969 et 1975, nous avons accueilli plus de 250 000 réfugiés et demandeurs d'asile qui fuyaient les conflits internes dans des pays de la région, comme le Viet Nam. Nous avons établi le camp de réfugiés Galang sur une île, où ces réfugiés et demandeurs d'asile ont été pris en charge pendant plus de 20 ans. Cependant, aujourd'hui, la gestion de la question des réfugiés et des demandeurs d'asile est bien différente de notre expérience en 1975.

Aujourd'hui, une stratégie globale s'impose pour faire face au phénomène multidimensionnel des migrations irrégulières. Les mesures de prévention et les efforts visant à remédier aux causes profondes de ces migrations sont la clef à cet égard. Dans ce contexte, chaque pays, chaque gouvernement, est tenu de créer un environnement favorable pour ces personnes. L'Indonésie a lancé le Processus de Bali pour faire face de manière globale au trafic de migrants, à la traite

des personnes et à la criminalité transnationale qui y est associée. En substance, le Processus de Bali permet aux pays et aux organismes de se partager la charge et les responsabilités pour gérer les déplacements massifs de migrants en situation irrégulière. Toutefois, je tiens à préciser que le partage des charges et une action collective ne signifient pas que nous partageons de façon équitable les obligations internationales découlant de la Convention.

Ce défi est trop grand pour qu'un pays ou un organisme puisse le relever seul. Il faut une coopération internationale renforcée et plus inclusive, et cela d'autant plus que les changements démographiques ont conduit les pays à rechercher une main-d'œuvre productive et à prendre des mesures pour inciter les gens à franchir les frontières à la recherche d'une vie meilleure. Pour faire face à ce phénomène inquiétant d'intensification des migrations, nous devons transformer en profondeur l'ensemble de notre système, au niveau mondial, régional et national.

À l'échelle mondiale, nous essayons, avec la présente réunion, de réduire l'écart entre les différentes régions du monde et de rapprocher les points de vue sur une question qui suscite beaucoup de méfiance entre les pays. Sur le plan régional, nous devons cesser toute ingérence extérieure, créer un cadre plus propice à la coopération et donner aux organisations régionales les moyens de jouer un rôle plus important dans la gestion de cette situation. Au niveau national, nous devons maintenir la sécurité et la stabilité, et créer des perspectives d'emploi pour nos populations. À cet égard, l'Indonésie va préparer une feuille de route en vue de l'élaboration d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

L'Indonésie se félicite vivement que la présente réunion de haut niveau ait pris acte des aspects multidimensionnels des migrations, en particulier les contributions économiques positives des migrants dans les pays d'origine, de transit et de destination. L'Indonésie estime également que, pour parvenir à de meilleurs résultats, il faut concrétiser l'engagement de faciliter la migration de façon ordonnée, sûre, régulière, tel qu'énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est pour cette raison que nous avons fait de la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille une priorité.

Enfin, l'Indonésie espère sincèrement que cette réunion permettra d'améliorer véritablement la situation au fil du temps, afin de prévenir de nouvelles pertes de vies humaines durant les déplacements des populations, de sauver ceux qui ont besoin d'une aide humanitaire et de mettre un terme aux souffrances des millions de migrants qui ont trouvé refuge dans des pays lointains.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Lars Løkke Rasmussen, Premier Ministre du Royaume du Danemark.

M. Rasmussen (Danemark) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour unir nos efforts afin de chercher collectivement des solutions aux défis complexes auxquels nous sommes confrontés. Je puis assurer l'Assemblée générale que le Danemark s'acquitte de ses responsabilités au niveau mondial. Nous consacrons 0,7% de notre revenu national brut à l'aide au développement, et au sein de l'Union européenne, le Danemark accueille un nombre plus élevé de demandeurs d'asile qu'il n'est censé faire. Le Danemark figure systématiquement parmi les cinq principaux donateurs d'aide humanitaire par habitant. Nous encourageons les autres pays à faire de même, parce qu'il est impératif que nous agissions de concert.

Je suis intimement convaincu que le meilleur moyen de régler les énormes problèmes actuels concernant les réfugiés et les migrants est d'abord de prévenir les conflits violents, afin que les gens ne soient pas contraints d'entreprendre de longs et dangereux périple. La condition des migrants et des demandeurs d'asile est marquée par des souffrances humaines indicibles. Les communautés locales qui accueillent les personnes en quête de protection ou d'un avenir meilleur sont également mises à rude épreuve, surtout dans les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés.

Il est indispensable de trouver un équilibre entre besoins des populations locales et besoins des réfugiés et des migrants. Des millions de personnes craignent que la pression migratoire n'entraîne l'effondrement de leurs collectivités, et nous devons les écouter elles aussi. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) est un pas important dans la bonne direction. Je voudrais mettre en exergue trois principes fondamentaux.

Premièrement, nous devons agir dans un cadre international fondé sur les droits de l'homme. Nous devons préserver l'obligation de fournir une protection

aux réfugiés, et nous devons faire la distinction entre migrants et réfugiés, afin de ne pas remettre en question la protection de ceux qui en ont le plus besoin. Si nous ne joignons pas nos forces pour faire face à l'immigration clandestine et irrégulière, nous risquons de mettre notre régime international de protection en danger. La Convention sur les réfugiés est conçue pour ceux qui ont véritablement besoin de protection.

Deuxièmement, il faut remédier aux causes profondes des flux de réfugiés et de migrants grâce à la consolidation de la paix et au développement durable. C'est la seule solution à long terme.

Troisièmement, tous les États ont le droit souverain de décider qui admettre sur leur territoire, et tous les États doivent respecter leur obligation de réadmettre leurs ressortissants sur leur territoire. Sinon, les personnes véritablement dans le besoin seront moins nombreuses à bénéficier effectivement d'une assistance.

Nous sommes prêts à utiliser tous les outils pertinents de politique étrangère pour aider les pays à s'acquitter de cette obligation. Pour cette année 2016, et l'année prochaine, le Danemark a l'intention de faire passer son aide humanitaire à un montant record de plus de 350 millions de dollars par an. Cet automne, nous prévoyons d'ores et déjà de faire une contribution supplémentaire de 80 millions de dollars pour aider les réfugiés en provenance de Syrie, d'Iraq et des communautés des pays voisins, ainsi que d'autres endroits comme la Libye, où beaucoup de gens fuient les conflits. Nous aiderons les pays d'accueil à gérer ces lourdes charges et à y faire face. Nous appuierons les pays de transit dans leur lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Nous devons mettre fin aux activités des passeurs. Nous devons unir nos forces pour atteindre l'objectif d'une migration bien gérée et protéger les réfugiés, car nous voulons maintenir notre capacité d'aider ceux qui ont vraiment besoin de protection.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Alexis Tsipras, Premier Ministre de la République hellénique.

M. Tsipras (Grèce) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier vivement le Secrétaire général de l'initiative importante d'aujourd'hui et de l'appui de l'ONU à la Grèce. Les mouvements massifs de réfugiés et de migrants sont un problème mondial auquel aucun État ne peut faire face seul. Soit nous réussissons à nous y

attaquer ensemble, de manière globale et en nous appuyant sur nos valeurs, soit nous échouons. Le pire est que, aujourd'hui, nous risquons non seulement de ne pas aborder le problème de front, mais surtout de trahir nos valeurs. Cela se manifeste le plus clairement en Europe, une Europe secouée par les plus fortes pressions migratoires depuis la Deuxième Guerre mondiale et par les effets de la pauvreté, de la répression et de la guerre dans les pays voisins du continent, une Europe qui se demande s'il est toujours possible de préserver une cohésion sociale et de maintenir la sécurité pour ses citoyens sans violer le droit international et, notamment, la Convention relative au statut des réfugiés.

Les Grecs, aux prises avec une grave crise économique, doivent faire face chaque jour à ce problème depuis un an et demi et notre réponse est : « Oui, il faut le faire ». Nous avons fait face lorsque 1,2 million de migrants sont entrés dans notre pays. Nous avons fait face quand, en raison de mesures unilatérales prises par d'autres, nos frontières septentrionales ont été fermées. Nous faisons face en essayant, avec l'aide des instances de l'Union européenne et de l'ONU, d'aider les quelque 60 000 migrants bloqués en Grèce et ceux qui continuent d'arriver.

Notre service chargé des demandes d'asile, qui n'existait pas il y a trois ans, doit traiter le quatrième plus grand nombre de demandes d'asile en Europe. Avec les autorités turques et européennes, nous essayons de mettre en œuvre l'accord conclu entre l'Union européenne et la Turquie, un accord très difficile mais nécessaire qui a entraîné une nette baisse des mouvements et, surtout, une très forte baisse du nombre de morts en mer Égée. Le nouvel accord remplace le dangereux itinéraire habituel à destination de l'Europe par une voie légale basée sur la réinstallation.

La Grèce se heurte à de nombreuses difficultés, y compris le renforcement de la protection des frontières et l'amélioration des procédures relatives à l'asile, mais ces mesures ne peuvent être efficaces que si elles s'appuient sur les principes de responsabilité partagée et de solidarité. Les promesses faites à la Grèce doivent être tenues; nous avons besoin d'un nombre bien plus élevé de fonctionnaires européens chargés des demandes d'asile pour aider notre service, et d'un nombre bien plus élevé de réinstallations de réfugiés se trouvant en Grèce dans d'autres pays européens. Dans le même temps, nous devons renforcer la coopération avec les pays asiatiques et africains d'origine et de transit pour, par exemple, garantir le retour des personnes

n'ayant pas besoin d'une protection internationale. Si nous n'acceptons pas, dans la déclaration d'aujourd'hui, d'intensifier les efforts pour remplacer les itinéraires de migration dangereux par des voies légales, si nous ne nous attaquons pas aux causes profondes de la migration, si nous n'accélérons pas la réinstallation des réfugiés dans des pays ailleurs dans le monde qui peuvent les accueillir, nous échouons. Pire encore, nous permettrons aux forces nationalistes et xénophobes de se montrer. Pour la première fois depuis la Deuxième Guerre mondiale, elles montreront leur visage.

En Grèce aujourd'hui, la capacité de gérer les flux de réfugiés et de migrants avec humanité et efficacité est mise à rude épreuve. Si nous, la communauté internationale, ne parvenons pas à appuyer cet effort, les répercussions sociales et politiques se feront sentir non seulement en Grèce mais partout ailleurs.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Giorgi Kvirikashvili, Premier Ministre de la Géorgie.

M. Kvirikashvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été lancé il y a un an à l'ONU, avec la promesse que personne ne serait laissé de côté. Les États Membres de l'ONU se sont ainsi engagés à s'attaquer aux conséquences d'une crise des migrants qui laissait déjà des millions de personnes livrées à elles-mêmes. Pourtant, les déplacements forcés n'ont fait qu'augmenter depuis, avec 300 millions de migrants, réfugiés et personnes déplacées, un nombre stupéfiant, enregistré cette année dans le monde. Dans ce contexte, les conflits et l'insécurité dans certaines régions d'Afrique et du Moyen-Orient continuent d'entraîner des exodes massifs, et le nombre de morts parmi les migrants franchissant les frontières continuent d'augmenter. Des millions de personnes dans le monde risquent toujours d'être laissées de côté.

Le fardeau des déplacements forcés n'a pas épargné la Géorgie. Depuis le début des années 90, les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud occupées par la Fédération de Russie ont connu plusieurs vagues de nettoyage ethnique. Environ 400 000 personnes ont été déplacées de force alors que la Géorgie ne compte que 4 millions d'habitants au total. Les chances qu'elles rentrent en toute sécurité sont minces, en raison de l'installation en cours de barbelés le long de la ligne d'occupation. Pendant ce temps, les Géorgiens de souche dans les

territoires occupés continuent d'être quotidiennement victimes de discrimination.

Le Coprésident Thomson assume de nouveau la présidence.

Il est tout simplement impossible d'ignorer ce problème et ce qui se passe à l'échelle mondiale. La Géorgie est déterminée à prendre part à cette lutte. Nous avons déjà accueilli plus de 4 000 demandeurs d'asile en provenance de diverses régions du monde, notamment d'Ukraine, d'Iraq, de Syrie, du Nigéria, d'Égypte et de Somalie. Les universités géorgiennes proposent des programmes éducatifs aux étudiants appartenant à la communauté des déplacées. Nous sommes déterminés à continuer d'apporter une aide dans le secteur de l'éducation, conjointement avec les partenaires intéressés, y compris les pays donateurs et les organisations pouvant appuyer financièrement cette initiative.

L'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organismes internationaux déploient des efforts considérables pour apaiser les souffrances des victimes. La gravité de la situation appelle toutefois une action politique coordonnée. La situation actuelle est sans précédent. Nous devons nous attaquer aux causes profondes des déplacements forcés pour faire en sorte que la situation ne devienne pas chaotique. Nous devons prendre les devants plutôt que de nous contenter de réagir, prévenir l'intensification des conflits et empêcher de nouvelles vagues de déplacements. La question est : par où commencer?

Les violations du droit international sont l'une des causes profondes des conflits. Faisons en sorte que tous les acteurs respectent le droit et honorent strictement leurs engagements, et nous pourrons alors commencer à avancer sur la voie d'un monde plus pacifique. Nous pourrons commencer à prévenir les crises qui s'ensuivent et l'exode des millions de personnes qu'elles touchent.

Au Sommet mondial sur l'action humanitaire qui s'est tenu à Istanbul en mai, nous nous sommes engagés à promouvoir une nouvelle approche et à contribuer à des solutions pérennes qui sont sans danger et qui respectent la dignité des personnes déplacées et des réfugiés. Le droit au retour en toute sécurité est un droit fondamental, et il doit être garanti, indépendamment des divergences politiques.

Pour terminer, je voudrais rappeler que la Géorgie continuera de contribuer aux efforts de la communauté

internationale pour gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants, en dépit de notre petite taille ou de nos propres difficultés en matière de sécurité.

Le Coprésident (M. Thomson) (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Xavier Bettel, Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg.

M. Bettel (Luxembourg) : Nous sommes confrontés à un phénomène migratoire global de grande envergure actuellement. Le défi est d'autant plus important qu'il nous appartient à nous, responsables politiques, de trouver un équilibre entre les impératifs humanitaires et le devoir de trouver des solutions à moyen et long terme.

Les facteurs de la migration sont multiples; il n'y a pas une seule raison ou une seule solution. Outre la multiplication des crises politiques dans le monde, nous devons prendre en compte les grandes tendances de ce siècle qui doivent aussi être anticipées : l'évolution exponentielle de la démographie dans certaines régions du monde, les changements climatiques et la propagation rapide des technologies, qui appellent aussi une mobilité qui devient plus fluide. Toute recherche de solutions durables, flexibles et dignes, toute réflexion pour mieux comprendre les situations qui se présentent dans le domaine de la migration et y répondre efficacement, ne peut se faire que si nous unissons aussi nos forces.

La réunion à laquelle vous nous avez conviés aujourd'hui, Monsieur le Président, est un pas, mais – j'insiste – un pas dans la bonne direction. Il ne doit pas rester isolé et les engagements qui sont pris doivent aussi avoir des suites. Nous nous devons de signaler à nos citoyens qu'une crise globale appelle des réponses globales elles aussi, par le biais, notamment, d'une responsabilité partagée et d'une solidarité transfrontalière.

(l'orateur poursuit en anglais)

Nous ne pouvons pas nous engager seuls dans cette voie.

(l'orateur reprend en français)

Cette solidarité peut prendre la forme de l'accueil de migrants ou de personnes déplacées; elle peut se matérialiser par une aide financière; ou encore être incarnée par un appui en ressources humaines ou matérielles. Il me semble que chaque État doit pouvoir contribuer dans tous les cas, certes en fonction de son

produit intérieur brut ou de sa population, aux différents volets de cette solidarité.

De surcroît, n'oublions pas non plus que, sur 10 migrants, environ huit proviennent de pays en développement et que la majeure partie de ces migrants sont accueillis dans des pays en développement, parfois par les communautés elles-mêmes les plus démunies et qui trouvent le moyen d'aider les autres alors qu'elles sont aussi les plus vulnérables, comme autour du lac Tchad aujourd'hui. Cette situation démontre toute l'importance de s'attaquer aux causes profondes de la migration et de lutter contre la pauvreté. L'augmentation des moyens alloués à l'aide humanitaire est indispensable pour sauver des vies; elle doit être complétée très vite par une aide au développement qui répond aussi aux besoins des crises complexes et prolongées. La scolarisation des enfants des migrants et réfugiés doit être notre priorité dans ce contexte.

En allouant 1% du revenu national brut à la coopération au service du développement, le Luxembourg contribue à éradiquer la pauvreté. Agir pour aider un pays à fournir les services sociaux de base à sa population, agir pour aider un pays à scolariser tous ses enfants et à les garder à l'école au-delà du primaire est toujours juste.

Mais pour créer des perspectives d'avenir, il faut que les économies se développent, attirent des investissements et prospèrent afin de créer de l'emploi. L'aide humanitaire et la coopération au service du développement ne peuvent être les seules réponses que nous apportons. D'autres initiatives doivent être prises, et il me semble que l'exemple du sommet de La Valette va dans la bonne direction. Dans ce contexte, le travail, tant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés que de l'Organisation internationale pour les migrations, doit être salué. Dans certains États, le manque de perspectives entraîne une émigration économique. Ne serait-il pas pertinent d'envisager la simplification de certaines règles de migration légale pour permettre des flux ordonnés et contrôlés, plutôt que de laisser cette gestion aux mains des réseaux criminels?

La migration est un phénomène historique et humain. Quasiment tous les États autour de la table, y compris mon pays, connaissent ou ont connu la migration, que ce soit en tant que pays cible de la migration, en tant que pays émetteur de migration, ou en qualité de pays de transit. N'oublions pas que les vagues migratoires dans notre histoire ont laissé des traces et

que certains ont, du fait des vagues migratoires, voulu faire vivre le racisme, la xénophobie et la violence.

Dernièrement, je constate que certaines de ces voix resurgissent, et que cela fait le fonds de commerce de certains partis populistes au niveau européen et même au niveau international. Et, sournoisement, elles sont introduites justement par la peur de l'autre dans le discours politique de certains aujourd'hui, et elles trouvent succès. Les dernières élections ont montré, en Europe, que c'est une réalité et que, nous, en tant que démocrates, nous avons un problème : nous devons donner à des questions simples des réponses compliquées, alors que les populistes ont la tâche facile, car aux questions les plus difficiles, ils donnent les réponses les plus simplistes. Qu'elles soient justes, qu'elles soient légales, qu'elles soient réalisables, ils s'en moquent. Ils cherchent le petit chemin, celui par lequel la personne qui l'écoute lui donnera raison à brève échéance, mais sans perspective et sans avenir.

Alors restons démocrates. N'oublions pas notre histoire et, surtout, ne laissons pas les populistes nourrir la peur d'un peuple qui l'écoute et à qui on ne propose pas de solution alternative. Il faut envoyer un message fort, il faut montrer que l'on est coordonné, et il faut montrer aussi qu'on a des solutions et qu'on a des réponses. Mais pour cela, il ne suffit pas d'en parler; il faut aussi le faire.

Le Coprésident (M. Thomson) (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Milo Đukanović, Premier Ministre du Monténégro.

M. Đukanović (Monténégro) (*parle en monténégrin; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Pour commencer, je tiens à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, d'avoir convoqué la présente réunion de haut niveau sur cet important sujet.

Une coordination étroite au niveau international, dans le cadre de laquelle l'ONU jouerait un rôle de chef de file, est un élément indispensable pour répondre d'une seule voix à cette crise humanitaire. Le problème des réfugiés et des migrants est un problème mondial. Même si, du fait de sa position géopolitique, l'Europe a, tout au long de l'histoire, été la plus vulnérable et la plus susceptible de ressentir les conséquences des conflits au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique, elle est traditionnellement un témoin indispensable des processus par lesquels des populations finissent par

fuir la guerre ou la pauvreté. Nous sommes nombreux à l'avoir fait remarquer : même après la Deuxième Guerre mondiale, les flux migratoires n'étaient pas aussi importants que ceux que l'on constate aujourd'hui. C'est certes une réalité, mais la réalité est aussi que, aujourd'hui, des organisations internationales puissantes sont en place, dont les mécanismes doivent être activés pour faire face à ces défis politiques et humanitaires complexes. La responsabilité de l'aide apportée aux réfugiés et aux migrants et de l'accueil de ces derniers doit être partagée plus équitablement.

Le Monténégro sait très bien ce qu'impliquent une approche humaine ainsi qu'une responsabilité et une solidarité morales et politiques. Même lorsqu'il faisait partie d'un État à deux entités doté de capacités modestes pendant la dissolution sanglante de la Yougoslavie, et a été la seule république à avoir réussi à préserver la paix et l'harmonie multiethnique, il a maintenu ses frontières grandes ouvertes à toutes les personnes qui fuyaient les horreurs de la guerre. À un moment, nous avons même compté plus de 120 000 réfugiés, soit l'équivalent d'un cinquième de notre population. Ces dernières années, 15 000 réfugiés et déplacés provenant de la région se sont intégrés à la société monténégrine. Nous avons fait beaucoup pour régler leurs problèmes de logement, en particulier pour les catégories les plus vulnérables. La participation au programme régional de logement, financé principalement par les fonds de l'Union européenne, grâce auquel nous avons fourni un logement à plus de 6 010 personnes déplacées et de Roms, a été d'une grande aide. Le Monténégro contribue à hauteur de 15 % à ce projet d'un montant d'environ 28 millions d'euros.

Le Monténégro n'a pas été directement touché par les routes migratoires empruntées jusqu'ici. Toutefois, dans l'éventualité d'un afflux soudain de migrants et de réfugiés, nous avons pris les mesures nécessaires à leur accueil, dans le respect des normes internationales. Entre autres choses, nous avons élaboré un projet de plan d'action Schengen, qui non seulement traite les questions liées à la sécurité des frontières conformément aux normes de l'espace Schengen, mais aussi prévoit d'intégrer et de formuler de manière adéquate des plans relatifs au contrôle et à la prévention des migrations irrégulières et des crises de demandeurs d'asile. En tant que pays négociant actuellement son adhésion à l'Union européenne, le Monténégro se félicite de la définition du nouveau cadre stratégique de l'Union européenne dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité, qui, entre autres, souligne que

l'Union européenne s'attachera à l'avenir à renforcer les organismes compétents et à s'attaquer aux causes de la crise des migrants dans le plein respect des droits de l'homme et du droit international.

Nous nous félicitons également de l'initiative prise par l'Union européenne en juillet 2016 concernant la mise en place d'un cadre pour les partenariats de migration, qui a donné naissance à une nouvelle série de mesures visant à s'attaquer aux causes de la crise des migrants. Nous saluons également l'accord conclu entre l'Union européenne et la Turquie en mars de cette année. La meilleure façon de mettre fin aux déplacements est de s'attaquer aux causes profondes du problème. Pour ce faire, il est nécessaire de prévenir et régler par la voie politique les conflits de façon viable et durable, de renforcer les institutions et l'état de droit, d'éliminer la pauvreté et d'améliorer l'intégration et les perspectives sociales, économiques et politiques. Tout cela est beaucoup plus facile à dire qu'à faire, mais nous devons nous efforcer d'atteindre ces objectifs.

Le Monténégro se déclare prêt à prendre toutes les mesures nécessaires pour établir une coopération étroite avec ses voisins, avec les pays de destination possible ainsi qu'avec les pays d'origine des réfugiés en vue de gérer efficacement le problème des réfugiés et des migrants et d'y trouver une réponse durable. Nous appuyons fermement l'adoption des pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrants. Nous nous disons prêts à assumer les obligations qui nous incombent et, en fonction de nos capacités, à contribuer de manière constructive aux efforts internationaux visant à réaffirmer les principes de protection des réfugiés et des migrants.

Le Coprésident (M. Thomson) (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmad Zahid Hamidi, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires intérieures de la Malaisie.

M. Hamidi (Malaisie) (*parle en anglais*) : La migration est devenue et continue d'être l'un des principaux défis en matière de sécurité auxquels sont confrontés de nombreux pays, que ce soit sous la forme de flux migratoires irréguliers, illégaux ou mixtes. Les migrations irrégulières ou illégales sont des flux transfrontaliers de personnes qui entrent dans un pays sans avoir l'autorisation légale de le faire, tandis que les flux migratoires mixtes sont des déplacements de population complexes, comprenant des migrants volontaires et forcés. Les formes les plus courantes des migrations irrégulières ou illégales sont liées à la

migration illégale de main-d'œuvre, à la traite de main-d'œuvre et/ou à l'exploitation sexuelle. Elles recouvrent également les personnes qui fuient la persécution, la discrimination, les catastrophes naturelles, la pauvreté et les conflits armés.

Au début des années 70, les pays d'Asie, dont la Malaisie, ont été confrontés à l'exode vers nos pays des boat people vietnamiens, qui ont pu ensuite être réinstallés dans des pays tiers avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Néanmoins, à ce jour, la Malaisie continue d'accueillir quelque 150 000 personnes relevant de la compétence du HCR, dont des demandeurs d'asile et des réfugiés de 54 pays, bien que le terme « réfugié » n'ait été défini dans aucune de nos lois nationales.

Bien que n'étant pas partie à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, la Malaisie a toujours apporté une assistance humanitaire dans de tels cas, sans compromettre sa souveraineté, son intégrité et sa sécurité. Toutefois, je voudrais saisir cette occasion pour appeler l'attention sur le problème de la réinstallation vers des pays tiers des populations de réfugiés qui se trouvent toujours en Malaisie, ce qui, dans certains cas, peut prendre des années, engendrant des problèmes d'ordre économique, social, politique et sécuritaire pour les pays de transit. À cet égard, je voudrais exhorter le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations et les autres États parties à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son protocole à accorder la plus grande attention à ce problème et à agir rapidement, en particulier en fournissant une assistance financière et d'autres formes d'aide humanitaire.

Un autre problème concernant les populations de réfugiés est l'authenticité des cartes que leur délivre le HCR. Je voudrais proposer au HCR d'examiner la possibilité d'enregistrer et de délivrer des cartes du HCR qui seraient munies d'éléments de sécurité supplémentaires, la détermination du statut de réfugié restant toutefois à la seule discrétion du HCR.

Je tiens à dire sans équivoque que mon pays, la Malaisie, ne négligera pas ses obligations et engagements internationaux en ce qui concerne les migrations provoquées par la guerre, les catastrophes naturelles et d'autres facteurs de conflit. À la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, le Premier Ministre a promis que la Malaisie accueillerait 3 000 migrants syriens venant des conflits en Syrie et en Iraq, sur une période de trois ans (voir A/70/PV.22). Il me plaît

d'annoncer à la réunion plénière d'aujourd'hui que nous les avons accueillis en deux groupes, et nous réjouissons à l'idée de recevoir un nouveau groupe de migrants syriens d'ici la fin de l'année. Par le passé, la Malaisie a accueilli 350 migrants originaires de Bosnie-Herzégovine de 1997 à 2003, dans le cadre d'un engagement humanitaire similaire. Cela reflète fermement l'attachement indéfectible de la Malaisie à cette question en évolution constante.

Le Coprésident (M. Thomson) (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. le Cheik Sabah Khalid Al Hamad Al Sabah, Premier Vice-Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État du Koweït.

Le Cheikh Al Sabah (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer ma gratitude au S. E. M. Peter Thomson, Président de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, et aux présidents des groupes de travail pour les efforts louables qu'ils ont déployés pour préparer l'importante réunion d'aujourd'hui. Celle-ci a pour but de parvenir à un accord sur un document politique, qui reflète la prise de conscience de la communauté internationale face à l'ampleur des souffrances de nombreuses personnes de par le monde. Pour ce faire, nous devons travailler collectivement pour relever les défis qui mettent en péril la paix et la sécurité. La multiplication des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, ainsi que les difficultés auxquelles se heurtent d'autres pays qui souffrent d'un manque de nourriture et de médicaments, nous obligent à répondre à tous les besoins, étant donné que de nombreuses personnes vivent actuellement loin de leur patrie.

Le nombre total de réfugiés s'élevait à 244 millions en 2015, ce qui correspond à un taux de croissance supérieur à celui de la population mondiale. Nous voudrions souligner le rôle que doit jouer l'ONU pour créer des mécanismes et des outils novateurs afin de répondre efficacement aux crises qui frappent nos pays, avec les dangereuses conséquences que l'on sait au cours de la dernière décennie. Cette situation est le résultat du nombre croissant de conflits armés qui tuent et mettent en danger des centaines de milliers de personnes âgées, de femmes et d'enfants. La communauté internationale ne parvient pas à adopter une position unifiée et ferme pour juguler et éliminer ces crises et ces conflits. Nous tenons à souligner la nécessité de respecter et d'appliquer les règles et instruments internationaux afin de trouver des solutions politiques et sauver des vies innocentes.

Le Moyen-Orient est confronté à une situation très délicate et sensible du fait des affrontements locaux et des migrations massives. Ces conflits ont des répercussions humanitaires, sociales et culturelles. Il importe donc que nous renforçons notre action commune. La communauté internationale a la responsabilité de veiller à ce que ces personnes ne se laissent pas entraîner dans le terrorisme et les guerres. Elle doit faire campagne contre l'incitation à la haine, la xénophobie et l'intolérance à l'encontre des réfugiés et des migrants. Les préjugés raciaux et religieux ne doivent pas empêcher les personnes de réaliser leurs aspirations à vivre dans la paix et la sécurité et à avoir des conditions de vie décentes.

Nous tenons à souligner la nécessité de régler les problèmes des réfugiés, en particulier les réfugiés palestiniens, qui souffrent de l'injustice depuis quelque sept décennies. Ils doivent pouvoir rentrer chez eux, conformément à la résolution 194 (III) et à l'Initiative de paix arabe. Nous appelons la communauté internationale à continuer de fournir une assistance et un appui aux réfugiés par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous tenons à garantir leur protection en application du droit international humanitaire.

L'adoption à l'unanimité de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) marque une avancée importante dans le contexte de nos efforts humanitaires collectifs. Nous voulons créer un monde d'espoir et de détermination, et nous espérons que la présente réunion permettra de renforcer les efforts internationaux communs visant à surmonter les obstacles et les risques que doit affronter notre monde. Nous soulignons également que l'ONU doit demeurer l'enceinte de choix pour mener une action internationale multilatérale afin de réaliser nos objectifs et nos aspirations, et qu'elle doit continuer de prendre des mesures pour réaliser la paix et la sécurité internationales.

Le Coprésident (M. Thomson) (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} María Ángela Holguín Cuéllar, Ministre des affaires étrangères de la République de Colombie.

M^{me} Cuéllar (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je salue la convocation à point nommé du présent débat pour aborder un problème qui, de par sa portée, nous met tous au défi de rechercher des solutions à long terme. La question des déplacements massifs, sur

tous les continents, de réfugiés et de migrants et de leurs incidences humanitaires exige des stratégies et des mesures communes pour lutter contre les causes profondes de ces phénomènes. Les souffrances de centaines de milliers de personnes de par le monde qui, pour diverses raisons, se décident à quitter leurs foyers ou y sont contraintes, revêtent divers aspects. Le principal est bien sûr les droits fondamentaux des migrants, que la communauté internationale s'est engagée à protéger. Ce n'est malheureusement pas le seul problème. Des réseaux criminels organisés profitent des attentes de très nombreuses personnes qui partent en quête d'une vie meilleure loin de la guerre, des conflits, de l'incertitude, des pénuries et de la pauvreté.

Cet aspect est particulièrement pertinent en ce qui concerne les mouvements de migrants en Amérique latine. Les migrations massives de ces dernières années ont créé des problèmes inimaginables pour les pays de transit et de destination. Les pays de transit ne sont pas préparés et ne peuvent pas mettre en place des structures d'accueil parce que les migrants cherchent à se rendre dans le monde développé. La communauté internationale, l'ONU et les organismes d'aide sont débordés, voire désorientés. Hormis une aide humanitaire précaire, il n'existe pas de solutions viables à ce jour ni de consensus sur lequel nous puissions nous baser pour mettre rapidement fin aux conflits, encourager les populations à rester chez elles, leur offrir des possibilités dans leurs pays et éviter qu'elles entreprennent ces dangereux périple.

C'est un diagnostic que nous connaissons tous et nous ne savons comment régler le problème. La coopération internationale est bien sûr fondamentale, tout comme l'honnêteté et la transparence de la gestion de cette problématique. Pour trouver des solutions, nous devons commencer par lutter contre les organisations criminelles. À cet effet, les débats tels que celui-ci doivent nous permettre de générer des consensus et de nous mobiliser. Nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général intitulé « Sûreté et dignité : gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants » (A/70/59). Nous avons les appendices à la déclaration politique (résolution 71/1), qui proposent un cadre d'action global pour les réfugiés et un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Les États et les acteurs internationaux sont encouragés dans les rapports à prendre de nouveaux engagements internationaux pour gérer ces déplacements massifs dans le respect des droits de

l'homme et dans la sécurité et la dignité. L'action et la coopération internationales sont les mécanismes dont dispose la communauté internationale pour prendre des mesures concrètes afin de lutter contre les problèmes humanitaires, sociaux et économiques qui touchent les pays d'origine, de transit et de destination.

Je tiens à souligner ici le travail qu'accomplit la Colombie en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Grâce à l'autonomie et au mode de fonctionnement pratique de cet organisme, nous avons obtenu des résultats tangibles en faveur des migrants. Grâce à cette expérience, la Colombie espère que l'incorporation de l'OIM au système des Nations Unies renforcera son efficacité, et non le contraire.

Nous devons mettre en place un système de mobilité internationale sûr et transparent qui protège les droits de tous les migrants, renforce leur contribution au développement, promeut la cohésion dans les milieux multiculturels et améliore la perception publique des migrants en tant que membres essentiels de notre société. La réalisation de migrations ordonnées, régulières et sûres est impérative si nous voulons combler les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux. C'est une tâche qui, de par sa nature, est irréalisable de manière unilatérale. Nous devons mettre en place des mesures et des stratégies coordonnées. C'est pourquoi la Colombie s'engage à participer à l'élaboration de politiques ambitieuses qui offriront un avenir sûr et prospère aux populations de migrants dans le monde entier.

Le Coprésident (M. Thomson) (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nasser Judeh, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés du Royaume hachémite de Jordanie.

M. Judeh (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier l'ancien Président de l'Assemblée générale, M. Mogens Lykketoft, des efforts qu'il a déployés pour organiser cette réunion, qui vise à améliorer la gestion internationale des déplacements de réfugiés et de migrants et marque un tournant dans notre manière de gérer les migrations internationales. Je tiens également à féliciter le nouveau Président de l'Assemblée générale, M. Peter Thomson, de son accession à la présidence de la session en cours, et lui souhaite plein succès.

Je remercie par ailleurs la Conseillère spéciale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, M^{me} Karen AbuZayd, qui a établi le rapport

dont nous sommes saisis aujourd'hui (A/70/59). Nous avons eu l'honneur de contribuer, aux côtés de l'Irlande, à l'organisation de la réunion d'aujourd'hui, et, à cet égard, la Jordanie se félicite de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1). Nous espérons vivement travailler, dans le cadre de l'ONU, des institutions spécialisées du système et des organismes humanitaires, à la promotion du pacte mondial sur les réfugiés, qu'elle prévoit, d'ici à 2018.

La Jordanie, petite par sa taille mais grande par la détermination de ses dirigeants, limitée dans ses ressources mais riche de la noblesse et de la générosité de son peuple, est aujourd'hui le deuxième pays au monde à accueillir le plus grand nombre de réfugiés. Nous avons été l'un des pays les plus directement engagés dans la préparation du document final de cette réunion de haut niveau. Tout au long de notre histoire, nous avons toujours ouvert nos cœurs et nos maisons, et offert nos ressources, à ceux qui sont venus vers nous en quête d'un refuge parce qu'ils fuyaient les horreurs de la guerre et des conflits. Aujourd'hui, nos sages dirigeants protègent la dignité de millions de personnes vulnérables, en particulier des femmes et des enfants, en ces temps où le monde est témoin des atteintes les plus odieuses à la dignité humaine. Au milieu de tous les conflits qui sévissent au Moyen-Orient, et de leurs répercussions, mon pays, la Jordanie, reste un refuge pour la plus grande vague de réfugiés de l'histoire contemporaine.

Nous devons, aujourd'hui, tandis que nous sommes réunis pour ce premier sommet jamais convoqué par l'Assemblée générale sur la question des réfugiés et des migrants, réaffirmer la nécessité de trouver une solution à la plus ancienne et la plus complexe question humanitaire de l'histoire moderne : la question des réfugiés palestiniens. Pour cela, nous devons garantir le droit inaliénable des réfugiés palestiniens de rentrer chez eux et d'obtenir réparation, conformément aux droit international et au mandat du processus de paix, dans le cadre d'une solution globale de la question palestinienne, le conflit le plus ancien de l'histoire contemporaine. La question des réfugiés est le point essentiel des négociations sur le statut final entre Palestiniens et Israéliens. Elle est l'un des points centraux de la question palestinienne dans son ensemble, et est au coeur de nombre des conflits qui agitent la région. C'est la cause principale et fondamentale de la propagation de l'extrémisme et de la prolongation des conflits auxquels nous assistons aujourd'hui. C'est aussi un facteur essentiel d'instabilité dans une région qui

souffre depuis trop longtemps des horreurs de la guerre et des conflits.

Pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés palestiniens au monde, la Jordanie, sous la direction du Roi Abdullah II ibn Al Hussein, continue d'oeuvrer pour protéger les droits légitimes de ces réfugiés palestiniens. Et nous allons continuer de redoubler d'efforts en ce sens, car telle est, selon nous, notre responsabilité en tant que pays d'accueil. Mais la communauté internationale doit, elle aussi, prendre ses responsabilités à cet égard et nous aider à prendre en charge le fardeau que nous supportons et que nous continuerons de supporter. Dans l'attente d'un règlement juste, global et permanent de la question palestinienne, la Jordanie insiste sur le fait que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient doit poursuivre son travail. Il faut combler le déficit budgétaire de l'Office, de sorte qu'il puisse continuer de fournir aux réfugiés palestiniens en Jordanie et dans toutes les zones qui relèvent de sa compétence, les services dont ils ont besoin, et ainsi préserver la dignité et les droits des réfugiés palestiniens.

Ces six dernières années, la Jordanie a accueilli plus de 1,3 million de réfugiés syriens, soit l'équivalent de près de 20 % de sa population. Nous avons coopéré avec l'ONU afin d'établir des camps, mais ceux-ci ne permettent d'héberger que seulement 10 % de ces réfugiés syriens, les autres étant installés dans nos villes et nos villages. Nous avons dû ouvrir de nouvelles écoles et de nouveaux centres de santé, ce qui fait porter une charge supplémentaire sur nos infrastructures déjà très sollicitées. Nous nous efforçons de fournir une protection et, dans toute la mesure possible, un travail aux Jordaniens comme aux Syriens, dans des secteurs précis.

Nous fournissons tous les services à nos frères syriens, bien que nos moyens ne nous le permettent guère du fait de la situation économique difficile résultant des troubles que connaît notre région, alors que d'autres pays, qui disposent d'un territoire sensiblement plus grand et de ressources économiques beaucoup plus importantes, ont été incapables d'accueillir ne serait-ce que quelques milliers de réfugiés ou ont tardé à le faire. Le fardeau lié à l'accueil des réfugiés a épuisé nos ressources, ce qui, ajouté au faible niveau d'aide reçu de la communauté internationale, menace nos efforts en matière de développement et réduit notre capacité de continuer d'assurer des services pour les réfugiés comme pour notre population.

Le Gouvernement jordanien a défini de nouvelles lignes directrices qui mettent en lien besoins humanitaires et besoins en matière de développement pour faire face à la crise syrienne. Ce plan d'intervention, qui couvre la période 2016-2018, a été élaboré sur la base d'une évaluation complète réalisée par le Gouvernement et en partenariat avec l'ONU et la communauté internationale. À la dernière Conférence de Londres sur la Syrie, la Jordanie et ses partenaires ont adopté un accord global, le pacte pour la Jordanie, dont nous assurons le suivi avec nos partenaires régionaux et internationaux.

La crise des réfugiés syriens ne se limite pas aux voisins de la Syrie. C'est une crise mondiale. Nous savons gré de l'appui que nous a octroyé jusqu'ici la communauté internationale, toutefois, il ne nous permet de couvrir que 35 % seulement des coûts énormes liés à l'accueil des réfugiés. Nous n'avons cessé de le répéter, il est impératif de trouver une solution politique et pas uniquement humanitaire à ce conflit qui va entrer dans sa septième année. Un règlement politique garantira la fin des souffrances humanitaires. L'heure est venue pour la communauté internationale de prendre ses responsabilités et d'aider la Jordanie à garantir la sécurité et la stabilité de la région et du monde tout entier.

Nous sommes réunis dans le cadre d'un sommet consacré à la question des réfugiés et des migrants. Aujourd'hui, il faut aider la Jordanie pour qu'elle puisse continuer de s'acquitter de son importante mission humanitaire à l'égard des réfugiés syriens, ce qu'elle fait, je le rappelle, au nom de la communauté internationale tout entière. Dans les situations de crise et d'urgence, en particulier, la communauté internationale est tenue de venir en aide aux membres fondateurs de l'ONU, quel que soit le poids de l'État en question sur la scène internationale. Je le redis : nous nous acquittons de cette responsabilité majeure au nom de la communauté internationale. La Jordanie continuera donc de déployer des efforts au niveau international pour qu'il soit trouvé des solutions aux différentes crises de réfugiés qui se multiplient dans le monde, en particulier la crise syrienne.

M. Sogavare (Îles Salomon), Coprésident par intérim, assume la présidence.

Sous la présidence de S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein, la Jordanie co-organisera demain la conférence des dirigeants, aux côtés des États-Unis d'Amérique, du Mexique, du Canada, de l'Allemagne et de la Suède, ainsi que du Secrétaire général. Nous

espérons que cette conférence donnera lieu à de véritables engagements concrets de la part des États participants, afin d'alléger le fardeau supporté par les pays d'accueil et de réduire les souffrances endurées par les réfugiés. L'échec persistant à régler les problèmes de la région et l'absence d'une solution politique aux différents conflits – une solution garantissant le retour des réfugiés – ne font que renforcer le mécontentement et le sentiment d'injustice, en particulier chez les jeunes, lesquels risquent ainsi de se laisser tenter par les sirènes extrémistes et terroristes et d'adopter des idées obscurantistes.

Le nombre sans précédent de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde est un véritable déshonneur pour la communauté internationale. Nous ne pouvons donc pas nous contenter d'affirmer que cette crise mondiale des réfugiés constitue un défi moral et humanitaire sans précédent. Nous devons faire face à la crise sans plus attendre et de manière unie, concrète et efficace, en agissant sur deux fronts aussi importants l'un que l'autre. Le premier est basé sur la solidarité et la garantie de la dignité des réfugiés, ainsi que sur un meilleur partage des charges et responsabilités s'agissant de lutter contre les effets de la crise des réfugiés sur les pays d'accueil. Il faut garantir des aides suffisantes et souples pour répondre aux besoins des pays d'accueil et de leurs communautés, et il faut accélérer la réinstallation des réfugiés dans des pays tiers.

Le deuxième front est axé sur la lutte contre les causes profondes de la question des réfugiés, par le règlement des conflits en cours et des conflits prolongés par des moyens pacifiques, et par le respect des buts et principes des Nations Unies. Il faut également mettre fin à l'occupation, appliquer les résolutions de légitimité internationale, respecter les dispositions du droit international, la Charte internationale des droits de l'homme et les accords internationaux relatifs aux droits de l'homme, et œuvrer dans le cadre de la diplomatie préventive pour prévenir les facteurs qui font que des personnes deviennent des réfugiés. Il faut aussi manifester une volonté internationale de trouver des solutions politiques à long terme qui garantissent le retour des réfugiés dans leurs foyers pour qu'ils connaissent la sécurité, la paix, la sérénité et la stabilité.

Le Coprésident par intérim (parle en anglais) :
Je donne maintenant la parole à S. E. M. Prosper Bani, Ministre de l'intérieur de la République du Ghana.

M. Bani (Ghana) (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de faire une déclaration ici pour exposer la position du Ghana au sujet des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. La présente réunion de haut niveau est très opportune, et nous voudrions remercier le Secrétaire général d'avoir permis à la communauté internationale de se rassembler pour élaborer une feuille de route pour mieux s'attaquer aux questions et défis posés par ce phénomène tentaculaire.

Les contributions du Ghana à la recherche de solutions durables à cet égard visent à pousser plus loin la réflexion et à faire preuve d'un plus grand dynamisme s'agissant de faire face aux déplacements de réfugiés et de tirer parti des avantages qu'offre la migration pour le développement, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience. Les membres de l'Assemblée se souviennent peut-être que, il n'y a pas si longtemps, mon pays a connu un afflux de demandeurs d'asile de la sous-région ouest-africaine à la suite de violences généralisées. Il accueille aujourd'hui 21 300 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires de 26 pays du monde, qui vivent dans quatre camps ainsi que dans des zones urbaines.

Au Ghana, le schéma migratoire comprend la migration interne, l'immigration et l'émigration, la migration des zones rurales vers les zones urbaines étant prédominante, principalement en raison d'inégalités spatiales. Actuellement, des Ghanéens vivent dans 33 pays et le nombre total d'émigrés s'établit entre 250 000 et 1,5 million de personnes. Le Ghana s'est associé à d'autres pays pour rechercher des moyens de renforcer la coopération internationale afin d'apporter de meilleures solutions, en partant du principe que les déplacements forcés sont à la fois une question humanitaire et une question de développement.

Ces efforts ont abouti à l'élaboration d'une stratégie axée sur l'emploi comme solution, qui vise à encourager l'utilisation des compétences des réfugiés et des communautés d'accueil, par des pratiques commerciales novatrices, afin de maximiser la productivité et d'offrir ainsi des possibilités d'assurer des revenus et moyens de subsistance durables; à encourager la participation des réfugiés dans les structures de la communauté d'accueil et de gouvernance locale afin de renforcer et d'accroître la confiance et de garantir des relations et une coexistence amicales sur le long terme; et à faire en sorte qu'il existe des dispositifs visant à améliorer la qualité des services, en particulier à l'intention des

personnes les plus vulnérables parmi les réfugiés et les communautés d'accueil.

L'objectif clef de la politique nationale relative à la migration, récemment adoptée, est de promouvoir les avantages et de réduire autant que possible les coûts de la migration interne et internationale par des moyens juridiques, en respectant dûment les droits et la sécurité des migrants afin de garantir le développement économique du Ghana. La politique nationale relative à la migration fixe des objectifs complémentaires, y compris le règlement des problèmes liés aux droits de l'homme, la garantie de passage en toute sécurité, la lutte contre le racisme et les dérives xénophobes, ainsi que la garantie du droit des Ghanéens de migrer.

Quels que soient ces droits, les tensions liées à l'accueil de réfugiés prennent le dessus. Je pense notamment au caractère de plus en plus prolongé des déplacements et à la complexité croissante des problèmes rencontrés par les pays d'accueil; à la diminution des ressources, de l'assistance et des services d'appui connexes fournis à l'échelle mondiale; au manque d'interventions à court terme et donc à l'incapacité d'obtenir les résultats escomptés; à la nécessité impérieuse d'ouvrir des horizons communs à long terme au niveau national pour que les interventions aient des effets plus efficaces et durables; et à la persistance des facteurs et problèmes à l'origine du phénomène.

Bien que l'immigration s'effectue majoritairement par des voies sûres et appropriées, elle demeure dangereuse pour de nombreux migrants potentiels. La participation du Ghana à la présente réunion de haut niveau entend donc servir à réaffirmer l'appel du Secrétaire général à une responsabilité partagée en vue de réduire le fardeau lié à la complexité croissante des défis et aux structures de gouvernance pour que les migrants puissent exercer pleinement leurs droits et être en sécurité, indépendamment de leur statut migratoire, et pour mettre à profit les avantages offerts par la migration. La responsabilité partagée et de solides systèmes de gouvernance aux niveaux local, régional et mondial sont les grands éléments indispensables pour faire face de manière sérieuse aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Les déplacements ont des dimensions nationales, régionales et mondiales, et les solutions durables envisagées dans le cadre du présent sommet ne pourront être appliquées que grâce à des efforts concertés et coordonnés dans le contexte des divers échanges internationaux.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Rami Hamdallah, Premier Ministre de l'État de Palestine.

M. Hamdallah (Palestine) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de me joindre aux membres de l'Assemblée générale aujourd'hui à la présente réunion de haut niveau sur les réfugiés et les migrants en tant que représentant du peuple palestinien, composé à majorité de réfugiés, lesquels représentent près d'un quart du nombre total de réfugiés dans le monde et environ 40 % des personnes réfugiées de longue date. La situation des réfugiés palestiniens constitue la plus longue crise de réfugiés de l'histoire contemporaine.

Je transmets également à l'Assemblée le plein appui du Président, M. Mahmoud Abbas, au document final du présent sommet international sur les réfugiés et migrants dans le monde ainsi qu'à leurs droits légitimes, en particulier le droit au retour, protégé par toutes les lois et coutumes internationales.

Je porte avec moi aujourd'hui les voix de millions de réfugiés – plus de 5,3 millions d'hommes, de femmes et d'enfants enregistrés auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) – qui vivent dans des camps en Jordanie, au Liban, en Syrie, en Palestine occupée, y compris Jérusalem-Est occupée, en plus de millions d'autres qui continuent de faire partie de la diaspora au Moyen-Orient, en Amérique latine, en Europe, en Amérique du Nord et ailleurs, où un grand nombre de réfugiés ont migré en quête d'une vie plus sûre et plus stable.

J'apporte à l'Assemblée leurs histoires, des récits de perte, de tragédie, de déplacement, d'exil, de souffrances, d'humiliations, dont le premier chapitre a commencé avec la nakba de 1948, quand l'essentiel de notre peuple a été déraciné de force, expulsé de chez lui et de la terre de ses ancêtres ou contraint de fuir car il craignait pour sa vie après que l'Assemblée générale a décidé de partager la Palestine sous mandat et de créer Israël sur les décombres des maisons et villages palestiniens.

Pendant les longues années qui ont suivi, les Palestiniens ont continué d'être injustement privés de leurs droits, y compris leur droit de rentrer chez eux pour y vivre en paix et le droit d'obtenir réparation pour leurs pertes. Génération après génération, ils ont enduré souffrances, privations, marginalisation, et ont

été déplacés et victimes de crises violentes à plusieurs reprises. Malgré tout cela, j'apporte aux États Membres un message d'espoir de la part des réfugiés palestiniens, qui, en dépit des souffrances et des crises, restent unis dans leur résistance et continuent de tenir à leurs rêves. Ils continuent de croire dans les principes de l'humanité, dans l'histoire et l'inévitabilité de la justice; ils continuent de croire que leurs droits légitimes seront rétablis et qu'ils finiront par connaître la paix qu'on leur refuse depuis si longtemps. Ils partagent cet espoir et cet esprit de résilience avec leurs frères et soeurs réfugiés et migrants de par le monde, en particulier dans notre région troublée. Ils se tiennent à leurs côtés en ces moments difficiles, exprimant et démontrant leur solidarité et leur souhait de voir la justice et la paix régner et les souffrances prendre fin.

Le présent sommet doit permettre d'aller au-delà des discours. Nous avons le devoir politique, juridique et moral de remédier au terrible sort des millions de réfugiés et de migrants dans le monde et de leur fournir l'assistance humanitaire dont ils ont besoin pour vivre une vie digne, sûre et productive. Nous ne devons ménager aucun effort pour garantir le respect de leurs droits, conformément au droit international, y compris le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et le droit des réfugiés. Nous devons tout mettre en œuvre pour combattre les causes à l'origine de leurs souffrances.

Fort de ce devoir impérieux, l'Assemblée générale a multiplié les appels et les efforts pour trouver une solution juste à la question des réfugiés palestiniens, y compris le respect de leur droit au retour, conformément à la résolution 194 (III). Elle appuie à juste titre le mandat de l'UNRWA depuis plus de 65 ans, garantissant ainsi la fourniture d'une assistance humanitaire vitale aux réfugiés palestiniens, ainsi qu'aux Palestiniens déplacés par la guerre de 1967 et toutes les opérations militaires qui ont pu suivre.

L'UNRWA est un exemple démontrant comment il est possible d'apporter des réponses humaines à la crise des réfugiés, des déplacés et des migrants par la fourniture de services de base, tout en renforçant leur capital humain et leur capacité d'être autonomes. Il souligne la nécessité de ne laisser personne de côté, surtout à l'heure où nous œuvrons à la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Pour nous, les Palestiniens, l'UNRWA représente bien plus qu'une assistance; pour de nombreux Palestiniens, il est synonyme de survie. C'est le seul

organisme qui est resté à leurs côtés durant les périodes les plus sombres, y compris récemment avec le conflit catastrophique en Syrie et ses répercussions massives sur le Liban et la Jordanie, ou encore en Palestine occupée où la violence de l'occupation israélienne et les humiliations liées au blocus inhumain imposé par Israël ont de graves conséquences sur les réfugiés. Aujourd'hui, tandis que nous nous penchons sur les causes profondes de ces mouvements massifs de réfugiés et de personnes déplacées, il convient de ne pas oublier que, pour la première fois depuis des décennies, de nombreux Palestiniens ont été contraints de quitter la région, y compris en entreprenant le périlleux voyage par la mer, pour fuir la guerre et la pauvreté.

Le fait que l'UNRWA mène ses activités depuis 65 ans et sa simple existence attestent des conséquences désastreuses que provoque l'incapacité de trouver des solutions justes et durables aux conflits. Cela souligne la nécessité que la communauté internationale se réengage de manière plus résolue et plus énergique en faveur du règlement et de la prévention des conflits, conformément au droit international, et s'attaque aux causes profondes des déplacements forcés de longue date.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à l'UNRWA et à son personnel. Nous saluons également le travail considérable de ses quelque 30 000 collaborateurs, y compris des réfugiés palestiniens, parmi lesquels des médecins, des spécialistes, des psychologues, des secouristes et des enseignants, qui ne ménagent aucun effort pour aider les réfugiés et démontrent ainsi que les réfugiés ne sont pas nécessairement un poids, mais peuvent être des agents au service du bien des sociétés et des pays qui les accueillent. Ils attestent aussi le pouvoir de l'éducation, un droit mais aussi une nécessité fondamentale pour tous les réfugiés et les migrants.

Dans ce contexte, nous saluons également l'appui continu fourni aux réfugiés palestiniens par le Royaume de Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne, qui accueillent des réfugiés palestiniens depuis de nombreuses décennies, et nous les remercions de l'aide qu'ils apportent à l'UNRWA pour qu'il puisse s'acquitter de sa mission.

Nous remercions aussi tous les donateurs et tous les organismes, grands et petits, du monde entier qui appuient l'UNRWA afin qu'il puisse continuer de mettre en oeuvre des programmes de qualité. Nous demandons instamment aux donateurs de continuer à financer de manière suffisante et prévisible l'UNRWA, d'une

manière proportionnelle aux besoins croissants des réfugiés et d'essayer de combler les déficits financiers pour que l'Office puisse s'acquitter de sa mission humanitaire.

Nous insistons sur l'importance d'un tel soutien de la part de la communauté internationale, qui s'inscrit dans le cadre de la responsabilité politique et des obligations humanitaires qui incombent à tous les États, et nous plaidons pour la poursuite de l'appui et de la solidarité avec les réfugiés palestiniens, et le peuple palestinien dans son ensemble, jusqu'à ce qu'une solution juste, globale, pacifique et durable soit trouvée à la question de Palestine, dans tous ses aspects. Nous sommes intimement convaincus que rétablir les droits et libertés de notre peuple est une nécessité politique, sécuritaire, humanitaire et morale pour notre région et pour le monde à laquelle il faut s'atteler de toute urgence.

L'État de Palestine s'engage à respecter les engagements pris dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), adoptée aujourd'hui, ainsi que dans le Cadre d'action globale pour les réfugiés. Nous soulignons à cet égard l'importance de trouver d'urgence une solution juste à la question des réfugiés palestiniens, une solution qui garantisse leur retour, conformément à la résolution 194 (III). Nous appuyons également l'appendice intitulé « Vers un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ». Nous avons été parmi les premiers États à rejoindre le Groupe des amis des migrations et réaffirmons ici aujourd'hui notre solidarité avec les migrants.

Pour terminer, nous allons poursuivre notre coopération avec nos partenaires internationaux en vue de trouver des solutions justes, pacifiques et durables à ces injustices et problèmes auxquels nous sommes tous confrontés, et de trouver notamment une solution au sort des réfugiés palestiniens, qui reste l'une des grandes priorités de l'Autorité palestinienne. Nous redisons notre sympathie et notre solidarité avec tous les réfugiés et les migrants aux quatre coins du monde, et tout notre espoir qu'ils puissent exercer leur droit à un avenir meilleur, plus sûr et dans une dignité plus grande, dans leur intérêt, celui des générations futures et celui de la communauté mondiale.

Le Coprésident par intérim (*parle en anglais*) :
Je donne maintenant la parole à S. E. M. Paolo Gentiloni, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République italienne.

M. Gentiloni (Italie) (parle en anglais) : Je suis vraiment fier d'être ici aujourd'hui pour témoigner de la grande humanité du peuple italien, qui accueille les personnes qui débarquent chaque jour sur nos côtes. Depuis des années, l'Italie est confrontée à une crise migratoire dans la région méditerranéenne, et nous avons réussi à y faire face grâce à l'engagement et à la générosité des femmes et des hommes de Lampedusa, des garde-côtes italiens et des milliers de bénévoles qui consacrent leur temps à aider les migrants et les réfugiés après leur périlleuse traversée de la Méditerranée. Je voudrais, devant toutes les personnes ici présentes, leur exprimer publiquement ma gratitude.

L'Italie appelle depuis longtemps à ce que la communauté internationale dans son ensemble s'implique dans la gestion du phénomène migratoire. Par conséquent, je suis particulièrement heureux de constater que, grâce à la sensibilité et à la vision du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies souscrivent désormais au principe de responsabilité partagée.

Après tout, ce que nous essayons de faire ne consiste pas simplement à régler une situation d'urgence ou de crise. Nous nous efforçons de trouver des solutions durables à des circonstances vouées à avoir des répercussions sur les générations à venir. D'abord, nous sommes tous conscients de nos obligations internationales en matière de protection des réfugiés. Ceux qui fuient la guerre et la persécution ont droit à cette protection. De mon point de vue, cette protection devrait être étendue à de nouvelles catégories de réfugiés, notamment ceux qui fuient les catastrophes provoquées par les changements climatiques.

Ensuite, même ceux qui recherchent une vie meilleure, ceux qui fuient la pauvreté et l'absence de perspectives d'avenir ont droit à une réponse de notre part. Ils ont le droit d'espérer. Ils devraient pouvoir espérer qu'une vie meilleure est à leur portée, dans leur propre pays, chez eux. C'est dans cet esprit que, en proposant à nos partenaires de l'Union européenne un pacte sur les migrations, l'Italie promeut un plan qui vise à mettre en place un véritable partenariat avec les pays d'origine africains. Nous devons investir dans l'Afrique si nous voulons lutter contre les causes profondes des migrations, qui sont principalement les inégalités économiques et démographiques. Mais par-dessus tout, nous devons investir dans l'Afrique car le faire c'est investir dans notre propre avenir.

Nous savons tous, cependant, qu'un tel engagement ne donnera des résultats que sur le long terme. Dans l'intervalle, nous devons apporter une réponse humanitaire; nous devons sauver des vies. Pour ce faire, je demande à la communauté internationale tout entière de faire preuve de solidarité et de s'engager sans réserve. Avec ses opérations de recherche et sauvetage, l'Italie est depuis des années en première ligne de la crise migratoire en Méditerranée. L'an dernier, les unités italiennes ont sauvé plus de 75 000 personnes; et cette année ce sont jusqu'à présent plus de 60 000 vies qu'elles ont sauvées. Ces chiffres sont impressionnants, mais plus impressionnants et plus émouvants encore sont les récits de douleur et de souffrance qu'ils dissimulent.

Nous devons répondre dès maintenant à cette situation d'urgence. C'est pourquoi, grâce une nouvelle fois à l'appui de la société civile, l'Italie promeut un programme de réinstallation, le projet « Couloirs humanitaires », qui vise à tout le moins à sauver les migrants les plus vulnérables – je pense en particulier aux femmes et aux enfants non accompagnés. Nous devrions être en mesure de veiller à ce qu'ils n'aient pas à entreprendre une dangereuse traversée du désert ou de la mer, à la merci de passeurs. Nous espérons que ce projet de couloirs humanitaires servira d'exemple de bonne pratique et sera adopté par d'autres pays.

Protégeons les réfugiés par tous les moyens, mais redonnons aussi de l'espoir à ceux qui l'ont perdu, aux plus faibles des migrants, comme les enfants et les femmes voyageant seuls. Redonnons-leur espoir et, ce faisant, nous parviendrons également à donner espoir et vision à notre propre société. En protégeant les plus vulnérables, ce sont nos propres valeurs que nous protégeons. En sauvant la vie d'enfants, c'est notre propre avenir que nous sauvons. Investissons dans notre avenir. Rejetons l'idée que, pour certaines jeunes femmes et certains enfants, la seule perspective aujourd'hui est de s'en remettre aux passeurs.

Nous devons intervenir immédiatement en faveur de ceux qui ont besoin de protection et trouver des solutions concrètes pour les migrants les plus vulnérables. Voilà l'engagement que l'Italie prend aujourd'hui. J'implore tous les participants réunis ici de fournir une protection aux migrants vulnérables ainsi qu'aux réfugiés. Et c'est une question sur laquelle nous reviendrons l'an prochain avec nos partenaires, pendant la présidence italienne du Groupe des Sept. Nous ne devons pas permettre qu'un enfant qui fuit Alep trouve la mort sur un rivage méditerranéen.

La séance est levée à 13 h 5.